

PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT
NOTE D'INFORMATION (2/2)
CONDITIONS CONTRACTUELLES

DIGITAL VIE PRIME

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE
TYPE MULTISUPPORT N°2265

Juin 2022

SOMMAIRE

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE	3
1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT	3
2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	3
a. Définition contractuelle des garanties offertes	3
b. Durée du contrat	4
c. Modalités de versement des primes	4
d. Délai et modalités de renonciation au contrat	4
e. Formalités à remplir en cas de sinistre	5
f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats	5
g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées	6
h. Loi applicable et régime fiscal	6
3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION	7
a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie	7
b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat	7
c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices	10
4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES	10
5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR	11
6. DATES DE VALEUR	11
a. Dates de valeur retenues lors d'une opération	11
b. Dates d'effet des opérations	11
c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte	11
7. GESTION DU CONTRAT	11
a. Mode(s) de gestion	12
b. Autres opérations	13
8. TERME DU CONTRAT	14
9. MODALITES D'INFORMATION	14
10. CLAUSE BENEFICIAIRE	14
11. AUTRES DISPOSITIONS	15
a. Langue	15
b. Monnaie Légale	15
c. Prescription	15
d. Fonds de garantie des assurances de personnes	15
e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	15
f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)	15
g. Techniques de commercialisation à distance	16
h. Traitement et protection des données à caractère personnel	16
i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie)	16
ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE	17
PRESENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	18

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N° 2265

Le contrat DIGITAL VIE PRIME est composé :

- de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information constituée de deux documents :
 - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription, ci-après dénommée bulletin de souscription
 - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, ci-après dénommée conditions contractuelles, comprenant la Présentation des supports d'investissement ; elle est remise préalablement à la souscription et précise les dispositions essentielles du contrat ainsi que les droits et obligations réciproques du souscripteur et de Suravenir
- des Conditions Particulières qui précisent les caractéristiques et garanties du contrat du souscripteur
- des avenants adressés au souscripteur lors de toute modification apportée à son contrat (exemples: rachat partiel, versement complémentaire, arbitrage)

La Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles constituera les Conditions Générales de votre contrat à compter de la date de signature de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription.

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE

Nom : Suravenir

Adresse : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT

Le contrat DIGITAL VIE PRIME n° 2265 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le code des assurances et relevant des branches 20 (*Vie-Décès*) et 22 (*toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et liées à des fonds d'investissement*).

2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

La souscription de ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

En souscrivant le contrat d'assurance-vie individuel DIGITAL VIE PRIME, le souscripteur valorise un capital ou se constitue un complément de retraite à partir des différents supports d'investissement mentionnés dans la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information.

a. Définition contractuelle des garanties offertes

- Le contrat DIGITAL VIE PRIME offre :
 - En cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère.
 - En cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
- Le contrat bénéficie également de garanties optionnelles en cas de décès :
 - une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.
 - une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s), diminuées des frais annuels de gestion et des frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et des frais des options majorant les frais annuels de gestion. Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point 3.c.

Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Conditions d'application des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

Ces garanties décès sont optionnelles et ne peuvent être choisies qu'à la souscription. Elles s'appliquent aux souscripteurs âgés de 12 ans et plus et de moins de 70 ans à la date de leur souscription au contrat, à l'issue d'un délai de carence d'un an. Elles prennent effet à l'issue de la première année. Aucune formalité médicale n'est exigée.

Objet des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

• Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès, le remboursement du capital sous risque au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du contrat. Le capital sous risque correspond à la moins-value du contrat, c'est-à-dire la différence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminuée des éventuels rachats, des avances non remboursées et des intérêts y afférents, et la valeur de rachat déterminée conformément au point 3.b au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir.

• Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès accidentel, le versement d'un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir au(x) bénéficiaire(s).

Par accident, il faut entendre toute atteinte corporelle, résultant uniquement et directement de l'action non-prévisible, violente et soudaine d'une cause extérieure fortuite et indépendante de la volonté du souscripteur ou du bénéficiaire. Pour ouvrir droit au paiement du capital décès accidentel, le décès doit survenir dans le délai d'un an suivant l'accident et être la conséquence directe de ce dernier. Ne sont pas considérées comme accident, les maladies cardiaques et/ou vasculaires (par exemple : accident cardiaque, accident vasculaire cérébral, accident ischémique transitoire, etc).

La preuve du caractère accidentel du décès est à la charge du (des) bénéficiaire(s) désigné(s). Il(s) devra (devront) notamment transmettre à Suravenir, un certificat médical précisant la nature accidentelle du décès du souscripteur, une copie du procès-verbal de gendarmerie ou du constat de police, établi à l'occasion de l'accident.

Limitations des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

La garantie accordée correspondant au montant des capitaux sous risque ne peut dépasser 100 000,00 € par contrat DIGITAL VIE PRIME souscrit par le souscripteur.

Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

La garantie accordée est plafonnée à 500 000,00 € par contrat DIGITAL VIE PRIME souscrit par le souscripteur.

Exclusions relatives aux garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

Les garanties ne s'appliquent pas au décès consécutif à :

- un suicide ou une tentative de suicide dans la première année de souscription
- l'usage de stupéfiants ou assimilés non prescrits médicalement
- un fait intentionnel de l'assuré ou du bénéficiaire
- un accident consécutif à un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à celui fixé par la législation en vigueur à la date de survenance de l'accident
- des activités répréhensibles par la loi
- l'usage d'un engin aérien, à l'exception d'une ligne commerciale régulière (accidents d'aviation si l'appareil n'est pas muni d'un certificat valable de navigabilité et/ou est piloté par une personne non titulaire d'un brevet pour l'appareil utilisé et/ou est détenteur d'une licence périmée, participation à des vols d'essai)
- la pratique de sports aériens (notamment : parachutisme, ULM, deltaplane, parapente, saut à l'élastique, acrobaties, etc.)
- la pratique de sports à risque (notamment : ascensions et escalade en haute montagne, sports de combat, skeleton, bobsleigh, plongée sous-marine, spéléologie, etc.)
- une compétition avec utilisation d'un engin à moteur, un pari, un défi ou toute tentative de record
- une guerre civile ou étrangère déclarée ou non, une émeute, une rixe, une insurrection, des mouvements populaires
- des complots, grèves, attentats ou actes de terrorismes en cas de participation active de l'assuré
- un accident ou un événement nucléaire

Fin des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

Les garanties cessent de produire leurs effets en cas de rachat total de la souscription, de conversion en rente ou de renonciation dans le délai de 30 jours décrit à l'article 2.d, au 75^e anniversaire du souscripteur. Le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) met fin aux garanties.

Les garanties peuvent être résiliées à tout moment sur demande écrite du souscripteur, et prennent alors fin à la date de réception de la demande par Suravenir. Elles peuvent également être résiliées par Suravenir en cas de non règlement par le souscripteur du coût de ces garanties. Les prélèvements déjà effectués à ce titre restent acquis à Suravenir.

b. Durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par Suravenir, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par Suravenir. Le souscripteur choisit à la souscription la durée du contrat DIGITAL VIE PRIME qui peut être viagère ou fixe :

- durée viagère : la souscription prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
- durée fixe : la souscription prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge du souscripteur), en cas de rachat total ou en cas de décès.

c. Modalités de versement des primes

- Versement initial : à la souscription, le souscripteur réalise un premier versement de 100,00 € minimum en gestion libre ou 300,00 € en cas de mandat d'arbitrage (« gestion pilotée »), qu'il peut compléter à tout moment par des versements libres ou programmés.
- Versements libres : pour un montant minimum de 100,00 € seuls ou en complément de ses versements programmés. Chaque support d'investissement choisi doit être alimenté à hauteur de 25,00 € minimum, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7).
- Versements programmés : le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (prévoir un minimum de 25,00 €/mois, 75,00 €/trimestre, 150,00 €/semestre, 300,00 €/an). Les versements programmés doivent être répartis avec un minimum de 25,00 € par support, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7). Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés : il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année (ajustement annuel des versements) dans son relevé d'information annuel. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition des supports de son versement programmé. Le souscripteur peut, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. En cas de suspension des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres. Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation. Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières, ...), Suravenir se réserve le droit de suspendre l'appel des versements programmés.

Chaque versement net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7). À défaut de précision de la part du souscripteur, Suravenir appliquera la répartition effectuée lors du dernier versement.

Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.

Les versements sont exclusivement libellés en euros.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement transférés vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou suspendus.

d. Délai et modalités de renonciation au contrat

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat DIGITAL VIE PRIME, à savoir :

- en cas de signature manuscrite du bulletin de souscription : date de la réception des Conditions Particulières de son contrat, adressées par voie postale
- en cas de signature électronique du bulletin de souscription : date de la signature de ce bulletin.

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie – 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-dessous :

"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription du contrat DIGITAL VIE PRIME, que j'ai signée le (____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma renonciation est le suivant : (____). Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la présente lettre de renonciation." Date et signature

Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

La faculté de renonciation s'exerce conformément à l'article L. 132-5-1 du code des assurances.

Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L. 132-5-2 du code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.

L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription, dont les garanties complémentaires optionnelles en cas de décès.

e. Formalités à remplir en cas de sinistre

Le décès du souscripteur met fin à sa souscription du contrat DIGITAL VIE PRIME.

Le capital décès, correspondant à la valeur déterminée conformément au point 3 et, le cas échéant, le montant des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès prévue au point 2, si elles trouvent à s'appliquer, est (sont) versé(s) au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le souscripteur, déduction faite des avances non remboursées et intérêts y afférents.

La valeur de ce capital est arrêtée à la date de connaissance du décès par Suravenir, matérialisée par la date d'enregistrement qui suit la réception de l'acte de décès ou de notoriété.

Conformément à l'article L. 132-5 du code des assurances, le capital décès est revalorisé dans les conditions suivantes :

- Pour les engagements exprimés en euros, de la date du décès de l'assuré jusqu'à la date de connaissance du décès par l'assureur, la revalorisation s'effectue selon les dispositions contractuelles prévues au point 3.
- Pour les engagements exprimés en euros et en unités de compte, à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur et jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement, la revalorisation s'effectue selon les modalités définies au 2° de l'article R 132-3-1 du code des assurances.

Le capital décès est réglé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de décès du souscripteur. La liste des pièces justificatives est celle en vigueur à la connaissance du décès. Le montant versé est diminué des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au double du taux légal durant deux mois puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au triple du taux légal.

f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats

Frais et indemnités de rachat et autres frais prélevés par l'entreprise d'assurance

Les frais liés au contrat DIGITAL VIE PRIME et prélevés par Suravenir sont les suivants :

- « Frais à l'entrée et sur versements » :
 - 0,00 % lors de la souscription et lors de chaque versement
- « Frais en cours de vie du contrat » :
 - frais annuels de gestion en cas de gestion libre :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros du fonds Suravenir Rendement 2
 - 3,00 % maximum sur la part des droits exprimés en euros du fonds Suravenir Opportunités 2
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - frais annuels de gestion en cas de mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 1,30 % maximum sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - les frais annuels de gestion sont augmentés de 0,14 % en cas de sélection de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

Les frais annuels de gestion sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier, pour le(s) fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

- pour le(s) fonds en euros, en une fois, lors de la revalorisation annuelle, ou en cours d'année, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès)
- pour les unités de compte, chaque mois, ou en cours de mois, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès).
- « Frais de sortie » :
 - 3 % sur quittances d'arrérages
 - option pour la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres
- « Autres frais » :
 - frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs
 - cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge

Les opérations non mentionnées ci-dessus sont gratuites.

Énonciation des fonds en euros

Le contrat DIGITAL VIE PRIME propose un ou plusieurs fonds en euros, dont les caractéristiques sont précisées dans la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter de nouveaux fonds en euros, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des fonds en euros existants, ou d'en fusionner.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement transférés vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2 ou suspendus.

Énonciation des unités de compte de référence

Les unités de compte de référence peuvent être des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPC), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. La liste des unités de compte de référence se trouve dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Les unités de compte sont des placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.

Par ailleurs, Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter des nouveaux supports d'investissement, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des supports d'investissement existants.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un support d'investissement serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce support seraient automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2, ou suspendus.

En cas de disparition ou de déréférencement d'une unité de compte, une autre unité de compte de même nature lui sera substituée et les encours seront automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement 2.

Caractéristiques principales des unités de compte

Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription du contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée, conformément à l'article A. 132-4 du code des assurances, par la remise au souscripteur de l'un ou plusieurs des documents suivants, selon le support concerné, lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou la note détaillée sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de chacune des sociétés de gestion.

Frais pouvant être supportés par les unités de compte

Les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion ou par Suravenir, sont détaillés, selon le support concerné, dans l'un et/ou l'autre des documents suivants remis au souscripteur lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Information Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de votre distributeur.

Modalités de versement du produit des droits attachés à la détention d'une unité de compte

- pour les supports dits de capitalisation, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte.
- pour les supports dits de distribution, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'unités de compte.
- pour les obligations et pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés (titres de créance, fonds à formule) et à la catégorie des SCPI, les coupons sont réinvestis dans le fonds en euros Suravenir Rendement 2.

g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Prime relative à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Chaque fin de mois Suravenir détermine le capital sous risque comme précisé au point 2.a et calcule la prime à partir de l'âge du souscripteur et du tarif ci-dessous.

Le cas échéant, la somme des primes mensuelles est prélevée en nombre de parts d'unité de compte et/ou en euros, au plus tard le 31 décembre de chaque année, ou, en cas de sortie totale (terme de la souscription, rachat total, conversion en rente, décès).

Prime par mois pour un capital sous risque de 1 000 €

Age	Prime	Age	Prime	Age	Prime	Age	Prime
Jusqu'à 30 ans	0,15 €	43	0,41 €	56	1,10 €	69	3,05 €
31	0,15 €	44	0,45 €	57	1,18 €	70	3,33 €
32	0,16 €	45	0,50 €	58	1,25 €	71	3,64 €
33	0,18 €	46	0,55 €	59	1,34 €	72	3,96 €
34	0,19 €	47	0,60 €	60	1,44 €	73	4,33 €
35	0,20 €	48	0,64 €	61	1,55 €	74	4,71 €
36	0,21 €	49	0,69 €	62	1,68 €	75	5,15 €
37	0,23 €	50	0,74 €	63	1,81 €		
38	0,25 €	51	0,79 €	64	1,98 €		
39	0,28 €	52	0,84 €	65	2,15 €		
40	0,30 €	53	0,90 €	66	2,35 €		
41	0,34 €	54	0,96 €	67	2,56 €		
42	0,38 €	55	1,04 €	68	2,80 €		

Prime relative à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

Comme précisé au point 2.f, le taux de frais annuels de gestion est augmenté de 0,14 % en cas de sélection de cette garantie.

h. Loi applicable et régime fiscal

Loi applicable

La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal

Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).

Le régime fiscal indiqué ci-après est celui applicable à un contrat souscrit à compter de la date de la présente Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (sous réserve de modifications législatives ultérieures) :

En cas de décès du souscripteur :

- exonération totale du taux forfaitaire de 20 % ou de 31,25 % (article 990I du Code Général des Impôts (CGI)) et des droits de succession (article 757B du CGI) si le bénéficiaire est :
 - le conjoint ou partenaire pacsé du défunt, ou
 - membre de la fratrie (frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps), sous une double condition :
 - qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
 - qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès
- dans tous les autres cas, application des dispositions suivantes :

Versements réalisés par le souscripteur avant 70 ans	Exonération des capitaux décès dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus*) Au-delà, le taux forfaitaire de 20 % est applicable à la fraction de la part nette taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 € (Art. 990 I du CGI). La fraction de la part nette taxable revenant à chaque bénéficiaire et excédant cette limite est imposée à un taux de 31,25 %.
Versements réalisés par le souscripteur après 70 ans	Application des droits de succession sur les primes versées, après abattement de 30 500 € réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs parts (tous contrats confondus*) (Art. 757 B du CGI).

* Souscrits auprès d'une ou plusieurs société(s) d'assurance

En cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat total, les modalités d'imposition des produits dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation détenus par le bénéficiaire du rachat :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Unique	Prélèvements sociaux
Entre 0 et 8 ans	12,8 %	17,2 %
Après 8 ans *		
En deçà d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	7,5 %	17,2 %
A compter d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	12,8 %	

* Après 8 ans :

- Imposition des produits au taux de 7,5 % et 12,8 % au prorata des primes inférieures et supérieures à 150.000 €

- Après abattement annuel de 4 600 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200 € pour les contribuables soumis à imposition commune.

** Le seuil de 150 000 € s'apprécie en termes de primes versées (diminué le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels précédents rachats), au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (contrat de capitalisation + contrat d'assurance vie) détenus par un même titulaire.

Modalités d'imposition des rachats :

Lors du rachat, les produits issus de ce rachat seront soumis à un acompte fiscal (prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu), prélevé par l'assureur :

- de 12,8 % avant 8 ans
- de 7,5 % après 8 ans

Puis, à l'occasion de la déclaration de revenus du contribuable, correspondant à l'année du(des) rachat(s), les produits seront assujettis au Prélèvement Forfaitaire Unique.

A l'occasion de cette déclaration, par dérogation au principe d'application du PFU, le contribuable pourra opter de manière expresse et irrévocable pour l'intégration des produits issus du(des) rachats dans l'assiette de ses revenus soumis à l'impôt sur le Revenu. (A noter: cette option est globale et concernera, le cas échéant, l'ensemble des revenus soumis au PFU de l'article 200 A du CGI).

N.B: Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € pour les personnes seules, ou 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, pourront demander à l'assureur à être dispensées de PFU au plus tard lors de la demande de rachat.

3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et diminuées des frais annuels de gestion et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès et de frais des options majorant les frais annuels de gestion.

Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point 3.c.

En cas de sortie partielle d'un fonds en euros en cours d'année, le montant correspondant à la sortie partielle sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéfices au début de l'année suivante, sur la base du taux annuel servi, affecté à la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1er janvier de l'année de la sortie partielle et la date de la sortie partielle.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un taux fixé au moins une fois par an par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros avant la première attribution de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats DIGITAL VIE PRIME, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévus au contrat.

b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

Garanties de fidélité

Sans objet

Valeurs de réduction

Sans objet

Valeurs de rachat

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

▪ **Support en euros**

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3.

A titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros:

- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Rendement 2 nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0,00 % de frais d'entrée) ou,
- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Rendement 2 nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0,00 % de frais d'entrée) avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel ou,
- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Opportunités 2 nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0,00 % de frais d'entrée),
- Pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Opportunités 2 nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0,00 % de frais d'entrée) avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.

Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG), ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Rendement 2 sans option (taux de FAG de 0,60 %)	994,00 €	988,03 €	982,10 €	976,21 €	970,35 €	964,53 €	958,74 €	952,99 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Opportunités 2 sans option (taux de FAG de 3,00 %)	970,00 €	940,90 €	912,67 €	885,29 €	858,73 €	832,97 €	807,98 €	783,74 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Rendement 2 avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 0,74 %)	992,60 €	985,25 €	977,96 €	970,72 €	963,54 €	956,41 €	949,33 €	942,31 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros sur le fonds Suravenir Opportunités 2 avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 3,14 %)	968,60 €	938,18 €	908,72 €	880,19 €	852,55 €	825,78 €	799,85 €	774,73 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En présence de la garantie complémentaire en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie.

○ **Supports en unités de compte**

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

- Sans option : $100 \times (1 - 0,60 \%) = 99,4000$ UC
- Avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel $100 \times (1 - 0,74 \%) = 99,2600$ UC
- En cas de mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») : $100 \times (1 - 1,30 \%) = 98,7000$ UC
- En cas de mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel : $100 \times (1 - 1,44 \%) = 98,5600$ UC

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc :

- de $99,4000 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans option,
- ou de $99,2600 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel,
- ou de $98,7000 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre en cas de mandat d'arbitrage (« gestion pilotée »),
- ou de $98,5600 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre en cas de mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre de parts d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000,00 € (soit 1 000,00 € bruts). Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG). Valeur liquidative de départ : 10,00 €.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Nombre d'unités de compte minimal garanti sans option majorant les FAG (taux de FAG de 0,60 %)	99,4000	98,8036	98,2108	97,6215	97,0358	96,4536	95,8749	95,2997
Nombre d'unités de compte minimal garanti avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 0,74 %)	99,2600	98,5255	97,7964	97,0727	96,3544	95,6413	94,9336	94,2311
Nombre d'unités de compte minimal en cas de mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») (taux de FAG de 1,30 %)	98,7000	97,4169	96,1505	94,9005	93,6668	92,4491	91,2473	90,0611
Nombre d'unités de compte minimal en cas de mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») et souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 1,44 %)	98,5600	97,1407	95,7419	94,3632	93,0044	91,6651	90,3452	89,0442

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

• Simulation des valeurs de rachat

La valeur de rachat du contrat du souscripteur dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte ainsi que, le cas échéant, de la facturation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel et de la facturation d'une option d'arbitrages programmés et/ou de la facturation du mandat d'arbitrage.

Conformément à l'article A. 132-4-1 du code des assurances, et puisque l'existence de prélèvements liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès ne permet pas de déterminer à l'avance les valeurs de rachat du contrat du souscripteur en un nombre générique d'unités de compte et/ou en euros, le souscripteur trouvera ci-après trois exemples, lui permettant de comprendre l'impact de cette option.

Hypothèses :

- Versement brut de 2 000,00 € réparti de la manière suivante : 50 % sur fonds en euros Suravenir Opportunités 2 et 50 % sur un seul support en unités de compte
- Valeur liquidative initiale de l'unité de compte : 10,00 €
- Souscripteur âgé de 40 ans à la souscription
- Frais annuels de gestion : 3,00 % sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 et 0,60 % sur unités de compte
- Frais sur versement : 0,00 %
- Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès intégrée aux exemples
- Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel non souscrite
- Mandat d'arbitrage non souscrit

Les valeurs de rachat présentées ci-après ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux.

Exemple n°1

Variation à la hausse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros ⁽¹⁾	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine ^{(2) (4)}	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC ⁽⁵⁾	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000,00 €	970,00 €	99,4000	10,520	1 045,68 €	2 015,68 €
Fin année 2	2 000,00 €	940,90 €	98,8036	11,067	1 093,44 €	2 034,34 €
Fin année 3	2 000,00 €	912,67 €	98,2108	11,642	1 143,39 €	2 056,06 €
Fin année 4	2 000,00 €	885,29 €	97,6215	12,247	1 195,61 €	2 080,90 €
Fin année 5	2 000,00 €	858,73 €	97,0358	12,884	1 250,23 €	2 108,96 €
Fin année 6	2 000,00 €	832,97 €	96,4536	13,554	1 307,33 €	2 140,30 €
Fin année 7	2 000,00 €	807,98 €	95,8749	14,259	1 367,05 €	2 175,03 €
Fin année 8	2 000,00 €	783,74 €	95,2997	15,000	1 429,50 €	2 213,24 €

Exemple n°2

Stagnation de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros ⁽¹⁾	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine ^{(2) (4)}	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC ⁽⁵⁾	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000,00 €	970,00 €	99,4000	10,000	994,00 €	1 964,00 €
Fin année 2	2 000,00 €	940,90 €	98,8036	10,000	988,04 €	1 928,94 €
Fin année 3	2 000,00 €	912,67 €	98,2108	10,000	982,11 €	1 894,78 €
Fin année 4	2 000,00 €	885,29 €	97,6215	10,000	976,22 €	1 861,51 €
Fin année 5	2 000,00 €	858,73 €	97,0358	10,000	970,36 €	1 829,09 €
Fin année 6	2 000,00 €	832,97 €	96,4536	10,000	964,54 €	1 797,51 €
Fin année 7	2 000,00 €	807,98 €	95,8749	10,000	958,75 €	1 766,73 €
Fin année 8	2 000,00 €	783,74 €	95,2997	10,000	953,00 €	1 736,74 €

Exemple n°3

Variation à la baisse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros ^{(1) (3)}	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine ^{(3) (4)}	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC ⁽⁵⁾	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000,00 €	969,92 €	99,3916	9,170	911,42 €	1 881,34 €
Fin année 2	2 000,00 €	940,54 €	98,7657	8,409	830,52 €	1 774,06 €
Fin année 3	2 000,00 €	911,78 €	98,1141	7,711	756,56 €	1 668,34 €
Fin année 4	2 000,00 €	883,53 €	97,4268	7,071	688,91 €	1 572,44 €
Fin année 5	2 000,00 €	855,69 €	96,6921	6,484	626,97 €	1 482,66 €
Fin année 6	2 000,00 €	828,10 €	95,8905	5,946	570,17 €	1 398,27 €
Fin année 7	2 000,00 €	800,61 €	95,0028	5,453	518,01 €	1 318,62 €
Fin année 8	2 000,00 €	773,06 €	94,0071	5,000	470,04 €	1 243,10 €

(1) Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année.

(2) La garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point 2) n'a pas d'impact sur le nombre d'unités de compte en l'absence de capital sous risque, car il n'y a pas de moins-value sur les unités de compte.

(3) Y compris coût de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point 2) prélevé sur les capitaux sous risque.

(4) Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.

(5) La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.

c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices

Chaque année, Suravenir prélève sur le capital constitué sur chaque fonds en euros les frais prévus au contrat.

Conformément à l'article A. 132-10 du code des assurances, Suravenir détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter aux contrats de l'entreprise d'assurance.

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1er trimestre, de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats DIGITAL VIE PRIME.

4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire.

Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Relations Clients - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, le souscripteur pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Par ailleurs, le souscripteur peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Suravenir est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR

Le souscripteur peut accéder au rapport sur la solvabilité et la situation financière de Suravenir prévu à l'article L. 355-5 du code des assurances rubrique "Informations réglementaires".

6. DATES DE VALEUR

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération

Fonds en euros :

La valorisation des fonds en euros est quotidienne. Chaque investissement sur les fonds en euros commence à produire des intérêts et chaque désinvestissement cesse de produire des intérêts **à compter de la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

Unité(s) de compte :

La vente et l'achat des parts d'unité(s) de compte s'effectuent sur la base de **la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

b. Dates d'effet des opérations

Versement initial :

En ligne : Le versement initial prend effet **au plus tard le 2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Le versement initial prend effet **au plus tard le 3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Versements libres :

En ligne : Les versements prennent effet **au plus tard le 2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Les versements prennent effet **au plus tard le 3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Arbitrages :

En ligne : Les arbitrages effectués les jours ouvrés et le samedi avant 23 heures prennent effet le 1^{er} jour ouvré suivant la saisie, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Toute autre demande d'arbitrages : Les arbitrages prennent effet au plus tard le **2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Rachats :

Les rachats prennent effet au plus tard le **3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte

Dans les cas suivants, les opérations ne s'effectuent pas sur la base de la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération :

- Si la valorisation de l'unité de compte n'est pas quotidienne, les opérations s'effectuent sur la base de la 1^{ère} valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet ;
- Si l'unité de compte intègre un préavis, les opérations s'effectuent sur la base de la valorisation après application du délai de préavis déterminé par la société de gestion. Le souscripteur a la possibilité de prendre connaissance des unités de compte concernées et des modalités de leur valorisation via les Prospectus de chaque support ;
- Si l'unité de compte est étrangère, et que la date d'effet de l'opération coïncide avec un jour férié du pays étranger auquel l'unité de compte est rattachée, les opérations s'effectuent sur la base de la 1^{ère} valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet.

Ces cas particuliers sont détaillés dans les Prospectus des supports concernés.

Les unités de compte immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPC), produits structurés, supports à fenêtre de commercialisation ou certificats peuvent présenter des caractéristiques spécifiques liées aux conditions d'investissement ou à la valorisation. Ces caractéristiques sont précisées dans les annexes complémentaires de présentation de ces supports.

Pour la valorisation des supports ETFs, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de clôture.

Pour la valorisation des Certificats, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de 17h00.

Pour la valorisation des supports exprimés en devise autre que l'euro, la valeur liquidative de ces fonds sera convertie selon la parité retenue par Suravenir.

7. GESTION DU CONTRAT

Le souscripteur a le choix entre les modes de gestion de la répartition des supports d'investissement de son contrat suivants :

- gestion libre
- mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")

Au terme du délai de renonciation prévu au point **2.d**, lorsque les opérations sont compatibles avec le mode de gestion et les options choisies, le souscripteur peut effectuer les opérations décrites dans ce point **7**.

En cours de vie du contrat, le souscripteur a la possibilité de changer de mode de gestion, modifier ou annuler une option.

Le déclenchement et la prise en compte des différentes opérations (hors versements programmés) peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive de celles déjà en cours.

a. Mode(s) de gestion

• Gestion libre

Arbitrage

Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital pour un montant minimum de 25,00 €, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation. Le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 25,00 € excepté en cas de désinvestissement total du support.

Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie d'un fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

Options d'arbitrages programmés

Sont dites options d'arbitrages programmés les options suivantes :

- Rééquilibrage automatique
- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Stop-loss relatif
- Dynamisation des plus-values

Les options sécurisation des plus-values et stop-loss relatif peuvent être combinées. Toute autre combinaison d'options est impossible.

Les options d'arbitrages programmés sont accessibles si le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les options peuvent être positionnées à la conclusion ou en cours de vie du contrat. Si l'option d'arbitrages programmés est mise en place en cours de vie du contrat, la mise en œuvre de l'option sera effective au 1er jour ouvré suivant le traitement de la demande.

Les arbitrages programmés seront par ailleurs automatiquement suspendus si sont demandés la conversion en rente ou un rachat total ou si le contrat arrive à son terme. La prorogation du contrat au terme entraîne la prorogation des options d'arbitrages programmés.

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, tout ou partie du capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s), selon les modalités décrites ci-après.

Les supports d'investissement éligibles aux différentes options sont précisés dans la Présentation des supports d'investissement placée à la fin des Conditions Contractuelles, par ailleurs disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 25,00 € seront déclenchés.

Rééquilibrage automatique

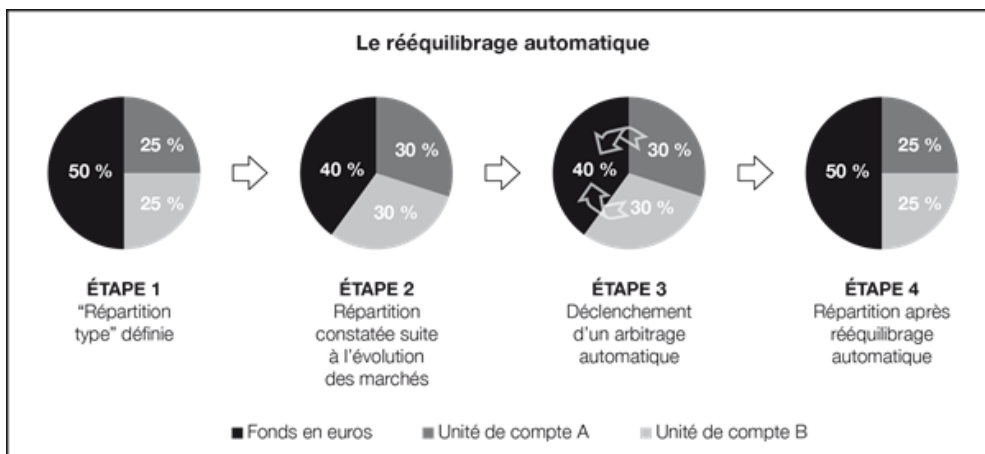
La répartition du contrat évolue selon les fluctuations du marché.

L'option de rééquilibrage automatique permet de définir une « répartition type » de tout ou partie des supports d'investissement du contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette « répartition type ». Les supports présents sur le contrat mais non sélectionnés dans le cadre de l'option ne seront pas affectés par les arbitrages de rééquilibrage automatique.

Afin de respecter la «répartition type» choisie entre les supports d'investissement (2 minimum), l'option permet d'arbitrer automatiquement à périodes fixes (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

Chaque arbitrage de rééquilibrage automatique est réalisé le 20 du mois de chaque fin de période.

Exemple :



Si la mise en place de l'option est choisie en parallèle de versements programmés sur le contrat, la date des versements programmés doit être positionnée entre le 1^{er} et le 10 du mois. Sinon, la date des versements programmés est à modifier.

En cas d'arbitrage ou de rachat partiel sur un contrat doté de l'option de rééquilibrage automatique, l'option sera systématiquement arrêtée pour permettre l'opération souhaitée. L'option de rééquilibrage automatique ne sera pas remise en place par défaut. Pour remettre en place l'option à l'issue de l'opération de rachat partiel ou d'arbitrage, une demande de mise en place de l'option devra être reformulée sur le bulletin de rééquilibrage automatique.

L'option de rééquilibrage automatique sera automatiquement suspendue dans les cas suivants :

- en cas de fermeture d'un support présent dans la "répartition type" entraînant un transfert des encours vers un fonds en euros
- en cas d'indisponibilité d'un fonds en euros, et si l'un d'eux est présent dans la répartition type choisie.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option de rééquilibrage automatique est susceptible de se déclencher automatiquement.

Investissement progressif

Cette option permet d'orienter progressivement tout ou partie du capital d'un ou deux support(s) de départ éligible(s) à cette option vers des supports d'arrivée au choix éligible(s) à cette option, en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Le montant global à arbitrer depuis les supports de départ est de 500,00 € minimum. Celui-ci devra être disponible sur les supports de départ dès la mise en place de l'option.

A noter que si l'investissement progressif est mis en place à la création du contrat, il doit être positionné sur la totalité du capital investi.

L'option permet de choisir le nombre d'arbitrages, consécutifs, leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) et le montant à investir progressivement. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital à investir progressivement et du nombre d'arbitrages.

Ne seront pas prises en compte par l'option, les sommes investies sur le(s) support(s) de départ après la mise en place de l'option.

Si plusieurs supports d'arrivée ont été choisis, le montant arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

Sécurisation des plus-values

Cette option permet de sécuriser les plus-values en cas de hausse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s) réalise la plus-value choisie, la plus-value constatée est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La plus-value fixée doit être au minimum de 5 % du capital net investi.

Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option sécurisation des plus-values. La plus-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.

La plus-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la plus-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Tout versement effectué sur un nouveau support d'investissement ne sera pas concerné par cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option sécurisation des plus-values est susceptible de se déclencher automatiquement.

Stop-loss relatif

Cette option permet de limiter les pertes causées par une baisse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Après constatation d'une moins-value sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s), la totalité du capital net investi sur ce(s) support(s) est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La moins-value fixée doit être de minimum 5 %.

La moins-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et la plus haute valeur atteinte par le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option. Le capital net investi prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option.

La moins-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré qui suit la valorisation ayant constaté la moins-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Une fois l'arbitrage réalisé pour un support, l'option est interrompue pour ce support. Les versements postérieurs à l'arbitrage ne seront pas concernés par l'option.

Si le désinvestissement de la totalité du capital investi sur un support choisi pour le stop-loss relatif intervient suite à une action du titulaire sur le contrat (arbitrage, rachat partiel), l'option est maintenue.

Les versements postérieurs à cette action sur le support considéré seront concernés par l'option.

Dynamisation des plus-values

Une fois que la plus-value de chaque fonds en euros correspondant à la revalorisation telle que définie au point 3 est attribuée, elle peut être arbitrée automatiquement vers les supports au choix éligibles à cette option. L'option s'applique automatiquement à tous les fonds en euros détenus sur le contrat. L'arbitrage automatique se déclenche à condition que le montant cumulé des revalorisations de tous les fonds en euros détenus sur le contrat soit supérieur à 25,00 €.

En cas de pluralité de supports d'arrivée éligibles en dynamisation, le capital arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

La demande de mise en place de l'option doit parvenir à Suravenir avant le 31 décembre pour pouvoir dynamiser les plus-values de l'année.

• Mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")

Sous réserve d'un encours minimum de 300,00 €, le souscripteur a la possibilité de donner mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable et conformément au profil de gestion qu'il aura choisi parmi les profils de gestion proposés :

- la sélection des supports d'investissement référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, effectué sur son contrat sera investi
- la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée « arbitrage »

Afin de réaliser dans les meilleures conditions son mandat, Suravenir peut recourir aux conseils de société(s) de gestion ou conseil en investissement (CIF). En tout état de cause, Suravenir prendra seul les décisions d'arbitrage, en agissant dans l'unique intérêt du souscripteur.

Dès lors que le mandat d'arbitrage est souscrit sur le contrat, le souscripteur s'interdit de procéder, de sa propre initiative, à la sélection et aux arbitrages entre les supports d'investissement du contrat. Les autres opérations attachées au contrat restent du ressort exclusif du souscripteur.

Les caractéristiques du mandat d'arbitrage et ses modalités d'application sont détaillées dans le Règlement du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") disponible auprès de votre distributeur et remis lors de la mise en place d'un mandat.

b. Autres opérations

Rachat partiel ou total

À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur :

- **en cas de rachat partiel** : son montant devra être au moins égal à 100,00 €, la valeur restant sur le contrat devant demeurer elle-même supérieure à 100,00 € avec un minimum de 25,00 € par support d'investissement excepté en cas de désinvestissement total du support. Le rachat partiel sera automatiquement effectué au prorata de la valeur représentative de chaque support d'investissement détenu dans les cas suivants :
 - à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement ;
 - si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7).
- **en cas de rachat total** : son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point 3. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte sont indiquées dans les Caractéristiques Principales des supports concernés.

Rachats partiels programmés

Les rachats partiels programmés seront automatiquement effectués au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement éligible détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement ;
- si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7).

Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 25,00 € en périodicité mensuelle, 75,00 € en trimestrielle, 100,00 € en semestrielle ou 100,00 € en annuelle. La valeur restant sur le contrat après chaque rachat partiel programmé doit demeurer supérieure à 500,00 €. Le solde minimum devant rester sur chaque unité de compte est de 25,00 €.

Cette option est disponible dès lors que :

- La valeur de rachat atteinte sur le contrat du souscripteur est supérieure à 1 000,00 € ;
- Le souscripteur n'a pas choisi de versements programmés ;
- Le souscripteur n'a pas d'avance en cours ;
- Le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les rachats partiels programmés sont compatibles avec les options d'arbitrages programmés dès lors qu'ils sont positionnés « au prorata des parts de supports d'investissement présents au moment de chaque rachat ».

Les rachats partiels programmés seront automatiquement arrêtés si le souscripteur souhaite obtenir une avance, nantir son contrat ou mettre en place des versements programmés.

Demande d'avance

Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de Suravenir, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Conversion en rente

Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente, à condition d'être âgé de moins de 85 ans.

Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

- Réversion de la rente ;
- Annuités garanties ;
- Rentes par paliers croissants ;
- Rentes par paliers décroissants ;
- Garantie dépendance.

Les modalités de calcul de la rente lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme

Les modalités de la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme et de sa tarification peuvent être communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

8. TERME DU CONTRAT

Si le souscripteur a choisi de souscrire pour une durée déterminée, il a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription au contrat DIGITAL VIE PRIME, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de Suravenir. Le contrat sera automatiquement prorogé pour des périodes successives d'un an, à compter de la date d'échéance du contrat, sauf en cas de demande contraire du souscripteur ;
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point 3. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts y afférents ;
- la conversion de son capital en rente, selon les modalités précisées au point 7b.

9. MODALITES D'INFORMATION

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant notamment :

- la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent ;
- la répartition de la valeur de rachat entre les supports du contrat ;
- l'évolution annuelle de ces supports.

Ces informations sont également disponibles, sur simple demande, auprès de son distributeur.

Le souscripteur accèdera, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, à toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et du distributeur du contrat, relative à sa souscription au contrat DIGITAL VIE PRIME (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels) sur le site internet du distributeur du contrat, et plus particulièrement par l'éventuel accès au service de dématérialisation qui permettra au souscripteur de recevoir, consulter et de conserver tout type de communication contractuelle dématérialisée déposé par Suravenir ou le distributeur du contrat sur l'espace personnel du souscripteur du site internet du distributeur du contrat et/ou par courriel dans sa messagerie personnelle à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.

Le souscripteur accèdera au service en ligne en utilisant les codes d'accès fournis par son distributeur et dont les modalités d'octroi, d'utilisation, d'opposition sont visées aux conditions générales de service établies par son distributeur.

En souscrivant le contrat DIGITAL VIE PRIME, le souscripteur reconnaît que les documents électroniques auxquels il a accès se substituent à l'envoi sous forme papier. Il lui appartient de les conserver sur le support de son choix.

Le souscripteur s'engage à informer le distributeur de son contrat de toute difficulté rencontrée dans la délivrance des documents électroniques.

Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des Conditions Contractuelles matérialisée notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat du souscripteur.

10. CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Le souscripteur peut désigner le (les) bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription.

La désignation du (des) bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. Lorsque le bénéficiaire est nominativement désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès du souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire. Tant que l'acceptation n'a pas eu lieu, le droit de révoquer cette désignation n'appartient qu'à l'assuré et ne peut être exercé de son vivant, ni par

ses créanciers, ni par ses représentants légaux. Lorsqu'une tutelle a été ouverte à l'égard de l'assuré, la révocation ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

11. AUTRES DISPOSITIONS

a. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre Suravenir et le souscripteur est la langue française.

b. Monnaie Légale

Le contrat DIGITAL VIE PRIME et toutes les opérations qui y sont attachées sont exprimés à tout moment dans la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions et aux opérations en cours.

c. Prescription

Toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- a) En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;
- b) En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

La prescription est de dix ans si le bénéficiaire est une personne distincte de l'assuré et si l'action est intentée par le bénéficiaire lui-même. L'action du bénéficiaire est prescrite au plus tard 30 ans à compter du décès de l'assuré malgré les dispositions du b).

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription suivantes :

- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- la demande en justice, même en référé. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure ;
- une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

La prescription est également interrompue par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ou l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception adressé(e) par Suravenir à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à Suravenir en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Par dérogation à l'article 2254 du code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.

En outre, la prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure.

La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation.

Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée.

d. Fonds de garantie des assurances de personnes

Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les entreprises d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et doivent être conformes aux dispositions codifiées aux articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier, complétées par ses textes réglementaires d'application.

En application de ce cadre légal, Suravenir préalablement à la souscription du contrat, à l'exécution de toute opération demandée par le souscripteur sur le contrat ou lorsqu'elle l'estime nécessaire, se réserve la faculté d'identifier ce dernier ou le bénéficiaire effectif de l'opération demandée, ainsi que de vérifier l'origine ou la destination des fonds. Ces vérifications pourront être faites par tout moyen adapté probant. Suravenir se réserve le droit de ne pas exécuter une opération qui ne lui permettrait pas de se conformer à la réglementation en vigueur au jour de la demande ; Suravenir informera le souscripteur de son refus de réaliser l'opération demandée. Par conséquent, le souscripteur, dès la souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à faciliter pour Suravenir et son distributeur le respect de ses obligations réglementaires en la matière en fournissant, à première demande toute information et toute pièce justificative qui serait nécessaire, respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même.

Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que Suravenir n'accepte pas les opérations en espèces ;
- que Suravenir recueille systématiquement tout document permettant la justification de toute opération, isolée ou fractionnée, en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération ;
- que Suravenir recueille systématiquement l'origine des fonds de tout versement ou le motif économique d'une opération de rachat.

Le souscripteur, ou, le cas échéant, son (ses) bénéficiaire(s) effectif(s), dès sa (leur) souscription et pour toute la durée de son (leur) contrat, s'engage(nt) à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même
- permettre à Suravenir et à son intermédiaire distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire :
 - à l'identification et à la vérification de l'identité des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter le souscripteur ;
 - à la connaissance de la situation patrimoniale du souscripteur ou le cas échéant son(ses) bénéficiaire(s) effectif(s) ;
 - à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds ;
 - à la réalisation des obligations réglementaires de l'assureur ou de ses intermédiaires distributeurs.

f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)

Dispositions relatives aux réglementations FATCA et « Norme commune de déclaration (CRS) » :

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (ou des) pays envers le(s)quel(s) le souscripteur est soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription ;
- pour le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) ;
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France) ou en présence d'un indice d'extranéité.

Conformément à la réglementation fiscale sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dite « Norme commune de déclaration (CRS) » et à la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », Suravenir a l'obligation de recueillir et déclarer certaines informations sur la résidence fiscale du souscripteur ou du bénéficiaire. Afin de permettre à Suravenir de se conformer à ses obligations de déclaration aux autorités fiscales compétentes, le souscripteur ou le bénéficiaire doit indiquer sa ou ses résidence(s) fiscale(s), ainsi que le numéro d'identification fiscale pour chaque juridiction donnant lieu à transmission d'informations, lorsqu'il en existe.

Si la résidence fiscale se trouve hors de France, Suravenir peut être amené, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives au contrat à l'Administration fiscale française qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales des Etats dans lesquels le souscripteur ou le bénéficiaire est résident fiscal.

En tant qu'Institution financière, Suravenir n'est pas autorisé à vous fournir des conseils d'ordre fiscal. Pour plus de précisions concernant le formulaire d'auto-certification inséré dans le document de souscription, les explications ou la détermination du pays de résidence fiscale, le souscripteur peut se rapprocher de son conseiller fiscal indépendant ou des autorités fiscales de son pays.

Pour en savoir plus et notamment accéder à une liste des Juridictions ayant signé des accords d'échange automatique d'informations, le souscripteur ou le bénéficiaire peut consulter le Portail de l'OCDE : (<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>).

Suravenir attire l'attention du souscripteur sur le fait que le défaut de remise de ces informations est sanctionné par une amende de 1 500 € si le pays de fiscalité est signataire de l'accord OCDE-CRS. Sans réception de ces informations, Suravenir est dans l'obligation de communiquer votre dossier aux autorités françaises, de déclarer que vous êtes tenu(e) à des obligations fiscales à l'égard des Etats pour lesquels un indice d'extranéité a été détecté. Suravenir ne pourra plus établir de nouvelle relation contractuelle avec le souscripteur ou le bénéficiaire.

Suravenir rappelle qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

Le souscripteur reconnaît ainsi devoir informer Suravenir de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le formulaire d'auto-certification FATCA/CRS-OCDE correspondant dûment complété et signé.

g. Techniques de commercialisation à distance

Les frais afférents à la technique de commercialisation à distance utilisée sont à la charge du souscripteur (frais d'envois postaux, communications téléphoniques, connexion Internet...) et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

h. Traitement et protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le souscripteur sont collectées et traitées par Suravenir qui l'informe, conformément à la réglementation applicable à la protection des données, que ce traitement est réalisé sur la base de l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles, pour respecter ses obligations légales ou réglementaires, sur la base du consentement lorsque celui-ci est requis ou quand cela est justifié par ses intérêts légitimes.

Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Les données collectées pourront donner lieu à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, traitement qui est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat par exemple, afin de connaître et/ou de déterminer le profil investisseur du souscripteur. Dans ces cas, le souscripteur a le droit d'obtenir une intervention humaine.

Le souscripteur consent au traitement de ces données par la signature des documents précontractuels.

Si le souscripteur a donné une autorisation spéciale et exprime pour le traitement de certaines données, il peut la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou l'exécution du contrat.

Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Suravenir qui les utilise pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, les études actuarielles, l'évaluation du risque, la lutte contre la fraude, la gestion des contentieux, la conservation des documents, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Les destinataires de ces données sont ses mandataires, ses sous-traitants, les tiers archiveurs, les agrégateurs, les distributeurs du contrat, les réassureurs ou co-assureurs, toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Suravenir conservera ces données, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles Suravenir est tenue.

Le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : protectiondesdonnees@arkea.com

Le souscripteur peut exercer son droit d'opposition pour l'utilisation des informations traitées à des fins de prospection commerciale auprès du tiers qui a recueilli son consentement.

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la politique des données personnelles disponible sur le site www.suravenir.fr

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie)

Le règlement (UE)2019/2088 (SFDR) du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 définit le risque en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Le règlement (UE)2022/852 (Taxonomie) du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE)2019/2088 établit quant à lui un système de classification des activités durables sur le plan environnemental et complète les exigences de transparences introduites par le règlement dit SFDR.

Les informations relatives à la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement, les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement ainsi que la contribution à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux, sont disponibles en suivant le lien : <https://www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/>

Ce contrat est soumis aux exigences de l'article 8 du présent règlement dit SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Il promeut l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en proposant notamment une ou plusieurs unités de compte labellisées ISR.

ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Pourquoi désigner un bénéficiaire ?

Les contrats d'assurance sur la vie sont régis par le code des assurances⁽¹⁾ et plus particulièrement l'article L. 132-8 et L. 132-9 pour la clause bénéficiaire. Ils bénéficient ainsi d'un régime civil et fiscal spécifique particulièrement favorable.

En cas de décès, le régime favorable de l'assurance-vie ne s'applique toutefois qu'à une condition : l'assuré doit avoir désigné un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Le cas échéant :

- **au niveau fiscal** : les sommes assurées ne sont pas soumises aux droits de succession, dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur
- **au niveau civil** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) déterminé(s) n'est pas soumis aux règles successorales (rapport et réduction pour atteinte aux droits des héritiers de l'assuré), sauf primes manifestement exagérées

Notre conseil

Veillez à ce qu'au moins un bénéficiaire soit désigné pour éviter que le capital réintègre la succession.

Qui désigne le(s) bénéficiaire(s) ?

Le souscripteur peut désigner le(s) bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat, ou dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription. Il s'agit d'un acte personnel du souscripteur, indépendant du contrat et que Suravenir se contente d'enregistrer.

Comment désigner un bénéficiaire ?

La désignation du bénéficiaire peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique :

- **par acte sous seing privé**, c'est-à-dire tout document établi par écrit et signé, sans faire appel à un officier public. **Exemple** : une lettre simple adressée à Suravenir, datée et signée par le souscripteur
- **par acte authentique** : document établi par un officier public habilité par la loi, rédigé selon les formalités exigées par la loi et dont on peut obtenir l'exécution forcée. **Exemple** : un testament authentique, fait devant notaire, peut contenir une clause bénéficiaire. Le testament devra précisément faire référence au contrat d'assurance-vie auquel la clause bénéficiaire se rapporte. Il est recommandé d'informer Suravenir que la désignation est réalisée de cette façon

La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. A la signature de votre souscription, deux solutions vous sont proposées :

La clause dite "générale"

Rédigée de la façon suivante : "son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle le souscripteur a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires, y compris les légataires universels".

En optant pour cette clause, le capital sera versé, à votre décès :

- en totalité à votre conjoint non séparé de corps à la date du décès, ou à votre partenaire pacsé à la date du décès
- en l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé à la date du décès, ou si celui-ci est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée à ses représentants, c'est-à-dire à ses enfants (vos petits-enfants)
- enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfant, ni de petit-enfant, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leur rang dans la succession

Une désignation nominative des bénéficiaires

Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès. Dans ce cas, n'oubliez pas d'indiquer :

- l'identité précise et complète de chaque bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance et adresse)
- la quote-part, c'est-à-dire le pourcentage que vous souhaitez transmettre à chaque bénéficiaire (par exemple : Monsieur X ..., à hauteur de 70 %, Madame Y..., à hauteur de 30 %)

Notre conseil

En cas de désignation nominative, vous avez tout intérêt à désigner plusieurs bénéficiaires successifs.

Par exemple : "Monsieur Jean X, né le ..., à défaut Madame Marie X, née le..., à défaut mes héritiers...". Cette disposition permet d'éviter la réintégration du capital dans la succession, si un bénéficiaire est décédé au moment du règlement du capital.

Comment modifier la clause bénéficiaire ?

Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée. Il peut modifier à tout moment l'identité du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) initialement, au moyen d'une simple lettre adressée à Suravenir ou par disposition testamentaire.

À la condition, toutefois, d'une absence d'acceptation de bénéficiaire réalisée dans les conditions de l'article L. 132-4-1 du code des assurances (voir point suivant).

Notre conseil

Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer au rythme des événements qui ponctuent votre vie : mariage, naissance, divorce...

Qu'est-ce qu'une acceptation de bénéficiaire ?

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.

Notre conseil

Veillez à la plus grande discrétion quant à la désignation de bénéficiaires et à la conservation des documents relatifs à votre souscription.

Le bénéficiaire peut-il renoncer au bénéfice du contrat ?

Le bénéficiaire peut toujours renoncer à percevoir le bénéfice de l'assurance. La renonciation entraîne l'attribution de l'assurance au profit du bénéficiaire désigné en second lieu. A défaut, les sommes réintègrent la succession de l'assuré.

La désignation du bénéficiaire est un acte fondamental. Nous vous invitons à porter une attention particulière à cette désignation, sans oublier de la faire évoluer pour tenir compte de vos éventuels changements de situation. Une désignation maîtrisée et correctement rédigée vous permet de préparer au mieux votre succession.

(1) Articles L. 132-1 et suivants du code des assurances

PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Cette présentation détaille tous les supports d'investissement du contrat DIGITAL VIE PRIME, ainsi que leur éligibilité aux options d'arbitrages programmés (supports d'arrivée et supports de départ) et au mandat d'arbitrage.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), la note détaillée ou, le cas échéant, l'annexe de présentation de chaque support est (sont) remis(e - s) au souscripteur préalablement à tout investissement. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société de gestion, les Informations Spécifiques étant disponibles sur le site du distributeur.

Les supports éligibles à l'option de rééquilibrage automatique sont indiqués par un « • ».

Pour les autres options, les supports éligibles au départ sont indiqués par un « D » et à l'arrivée par un « A ».

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, le capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s).

LISTE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

1 - FONDS EN EUROS	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
FONDS EN EUROS SURAVENIR RENDEMENT 2 Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Rendement 2 sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site www.Altaprofits.com .	D	A	D	A	●	●	●
FONDS EN EUROS SURAVENIR OPPORTUNITÉS 2 Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Dynamique de Suravenir qui vise sur le moyen/long terme, un potentiel de performance supérieur à celui du fonds en euros Suravenir Rendement 2, avec, en contrepartie, un risque de volatilité des rendements plus important. Le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 est non éligible aux investissements par arbitrage. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2 sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site www.Altaprofits.com .	D	-	D	-	●		

2 - UNITÉS DE COMPTE DE RÉFÉRENCE (CLASSÉES PAR CATÉGORIE MORNINGSTAR)										
Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS AFRIQUE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST AFRICA NC	LU0329759848	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS AFRIQUE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR PAN AFRICA UCITS ETF - ACC	LU1287022708	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS AFRIQUE & MOYEN-ORIENT	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN MENA FUND A(ACC)EUR-H1	LU0366004207	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	LU0840617350	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GERMAN EQUITIES TYP O	DE0008474289	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GERMANY FUND A-ACC-EUR	LU0261948227	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR DAX (DR) UCITS ETF - ACC	LU0252633754	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT SA	CS (LUX) SMALL AND MID CAP GERM	LU2066958898	-	-	-	-			●
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.	MAINFIRST GERMANY FUND A	LU0390221256	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - LATIN AMERICAN FUND E2	LU0171289571	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - LATIN AMERICA FUND A-DIST-USD	LU0050427557	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF ACC	LU1900066629	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND LATIN AMERICAN A ACCUMULATION EUR	LU0248181363	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS ASEAN	BARING INTL FD MANAGERS IRL LTD	BARINGS ASEAN FRONTIERS FUND	IE0004868828	-	-	-	-			●
ACTIONS ASEAN	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASEAN FUND A-DIST-USD	LU0048573645	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	COMGEST SA	CG NOUVELLE ASIE C	FR0007450002	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP ASIA NC	LU0145648886	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-ACC-EUR	LU0413542167	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-DIST-USD	LU0054237671	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE ASIA EQUITY FUND A-ACC-EUR	LU0261946445	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE ASIA EQUITY FUND A-DIST-USD	LU0048597586	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A(ACC)EUR	LU0229940001	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO ASIA OPPORTUNITIES EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115143082	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUND(LUX) I - NATIXIS ASIA EQUITY FUND R/A EUR	LU0147918766	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN P EUR	LU0255976994	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN PUSD	LU0155303323	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING ASIA A ACCUMULATION EUR	LU0248172537	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST ASIAN SMALL/MID CAP NC	LU0236154448	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0390135415	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - PACIFIC EQUITY FUND A (DIST) - USD	LU0052474979	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF - ACC-EUR	LU1900068328	A	D	A	D	●	●	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS AUSTRALIA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866665	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM EQUITIES L AUSTRALIA CLASS C EUR CAP	LU0256780106	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AUSTRALIAN DIVERSIFIED EQUITY FUND A-AUD	LU0048574536	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR AUSTRALIA (S&P/ASX 200) UCITS ETF - D-EUR	LU0496786905	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS BRÉSIL	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS BRAZIL EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0281906387	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS BRÉSIL	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST BRAZILIAN EQUITIES LC	LU0616856935	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS BRÉSIL	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - BRAZIL EQUITY AC	LU0196696453	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS BRÉSIL	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI BRAZIL UCITS ETF ACC	LU1900066207	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS HONG KONG CHINA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866889	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CHINA EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0823425839	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST CHINESE EQUITIES LC	LU0273157635	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - CHINA A EUR	LU1160365091	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - CHINA FOCUS FUND A-DIST-USD	LU0173614495	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - CHINESE EQUITY AC	LU0164865239	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA (DR) UCITS ETF - ACC	LU1900068914	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA CHINE (MSCI CHINA) UCITS ETF CAPI	FR0011871078	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CHINE - A SHARES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF ACC	FR0011720911	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS CORÉE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI KOREA UCITS ETF - ACC-EUR	LU1900066975	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS ESPAGNE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - IBERIA FUND A-ACC-EUR	LU0261948904	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS SAFETY FUND R/A EUR	LU1951225553	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE ISR P	FR0010547059	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY	LU1894682969	-	-	-	-			●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US BASIC VALUE FUND E2	LU0171295891	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR	LU1103303167	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR (HE)	LU1103303670	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-DIST-USD	LU0048573561	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN U.S. OPPORTUNITIES FUND A(ACC)EUR	LU0260869739	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF ACC	LU1829221024	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA NASDAQ-100 UCITS ETF CAPI	FR0011871110	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND H-R/A (EUR)	LU1435385593	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS USA ISR P C	FR0010153320	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US FLEXIBLE EQUITY FUND E2	LU0171296949	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US FLEXIBLE EQUITY FUND E2 EUR HEDGED	LU0200685070	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS SUSTAINABLE US MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR ACC	LU1956163379	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	CLARESCO FINANCE	CLARESCO USA	LU1379103812	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL US P	FR0000988057	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS AMÉRICAINES RC EUR	FR0010700823	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE UCITS ETF DIST	FR0007056841	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED D-EUR	LU0959211243	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - D-EUR	LU0496786574	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	RMM ACTIONS USA C EUR	FR0011212547	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	RMM ACTIONS USA H EUR	FR0011069137	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	UBS (LUX) EQUITY SICAV - US OPPORTUNITY (USD) P-ACC	LU0070848113	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND US SMALL & MID-CAP EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0248178732	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND US SMALL & MID-CAP EQUITY A ACCUMULATION EUR HEDGED	LU0334663233	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	UBS (LUX) EQUITY FUND - MID CAPS USA (USD) P-ACC	LU0049842262	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS US SMALL CAPCLASSIC EURR	LU0823410724	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ETATS-UNIS RENDEMENT	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST II ESG US TOP DIVIDEND NC	LU0781238935	A	D	A	D	●	●	●
ALLOCATIONS EUR MODEREES	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD PATRIMOINE OPPORT SRI	FR0007028543	-	-	-	-			●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATIONS EUR PRUDENTES	CM-CIC AM	CM-AM ALIZES TEMPERE RC	FR0010359323	-	-	-	-			●
ACTIONS EUROPE DU NORD	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN SRI	FR0000299356	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN SMALL IC	FR0011474980	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUND(LUX) I - DNCA EMERGING EUROPE EQUITY FUND R/A EUR	LU0147918923	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EASTERN EUROPE EX RUSSIA UCITS ETF ACC	LU1900066462	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	AFFM SA	ALKEN FUND - EUROPEAN OPPORTUNITIES CLASS A	LU0524465977	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL CONVICTIONS C	FR0010651224	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE OPPORTUNITIES EUR R ACC	IE00BD5HXJ66	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	DNCA FINANCE	DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH CLASS B SHARES EUR	LU0870553459	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	FR0010108662	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	GENERALI INVESTMENTS PARTNERS S.P.A. SGR	GF EUROPE	FR0007025341	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	J.CHAHINE CAPITAL	DIGITAL FUNDS STARS EUROPE R	LU0323041763	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR A	FR0010321802	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.	MAINFIRST TOP EUROPEAN IDEAS A	LU0308864023	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU CITYZEN R	FR0000989410	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL 4CHANGE EQUITY EUROPE	FR0007075155	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN VALUE FUND E2	LU0147394679	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR EUROPE ESG P	FR0010619916	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE	DNCA INVEST VALUE EUROPE CLASS B SHARES EUR	LU0284396289	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE	DNCA VALUE EUROPE C	FR0010058008	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE STRATEGIC VALUE FUND A (DIST) - EUR	LU0107398884	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	MANDARINE GESTION	MANDARINE VALEUR R	FR0010554303	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	METROPOLE SELECTION A	FR0007078811	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P	FR0010547067	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EUROPE EQUITY GROWTH AT EUR	LU0256839274	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN SPECIAL SITUATIONS FUND E2	LU0154235443	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM EQUITIES L EUROPE INNOVATION CLASS C EUR CAP	LU0344046155	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE A EUR ACC	LU0099161993	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	FR0000295230	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA A	LU1907595398	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY ACTIVE STRATEGY - FAST - EUROPE FUND A-ACC-EUR	LU0202403266	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF - EUROPEAN DYNAMIC GROWTH F	LU0261959422	-	-	-	-			●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE STRATEGIC GROWTH FUND A (ACC) - EUR	LU0210531801	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	FR0010321828	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	FR0010702084	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	FR0007045737	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR C	FR0010546945	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY CONSERVATIVE A EUR (C)	LU0755949848	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS EUROPA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866772	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN CLASSIC	FR0010077412	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	THEAM QUANT - EQUITY EUROPE GURU N EUR CAPITALISATION	LU1235104020	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN EUROPE C	LU1100076808	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DELUBAC ASSET MANAGEMENT	DELUBAC PRICING POWER P	FR0010223537	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST EUROPEAN EQUITY HIGH CONVICTION NC	LU0145635123	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE SYNERGY A EUR	LU1102959951	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0296857971	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIL GESTION	FIDELITY EUROPE A	FR0000008674	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO SUSTAINABLE PAN EUROPEAN STRUCTURED EQUITY FD A ACC EUR	LU0119750205	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON HORIZON PAN EUROPEAN EQUITY FUND A2 EUR	LU0138821268	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE EQUITY PLUS FUND A (PERF) (ACC) - EUR	LU0289089384	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ALPHA EUROPE R	FR0011034131	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-QUEST EUROPE SUSTAINABLE EQUITIES P EUR	LU0144509717	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	SSGA LUX SICAV - STATE STREET EUROPE ESG SCREENED INDEX EQUITY FUND P EUR	LU1159236501	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FLEXIBLE A2	LU0224105477	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	BLACKROCK LUX	BGF CONTINENTAL EUROPEAN FLE	LU0224105980	-	-	-	-			●
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EUROPE MIDCAPS A EUR	FR0010177998	A	D	A	D	●	●	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER SPACE A	FR0014002VF5	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS A	FR0011449602	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS META FUND R/A EUR	LU1951204046	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND R/A EUR	LU2095319849	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION P EUR	LU0386882277	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SECURITY P EUR	LU0270904781	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	TALENTS	FR0007062567	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	FR0010148981	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST MONDE C	FR0000284689	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND GLOBAL LEADERS CLASS B EUR	LU0383784146	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914729966	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	PICTET AM EUROPE	PICTET FAMILY P EUR	LU0130732364	-	-	-	-			●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX MSCI WORLD SRI EX FOSSIL UCITS ETF DR	LU1861134382	-	-	-	-			●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-DIST-EUR	LU0069449576	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	FR0000438905	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF DIST	FR0007075494	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR GLOBAL GENDER EQUALITY (DR) UCITS ETF - C-USD	LU1691909508	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD ESG LEADERS EXTRA (DR) UCITS ETF	LU1792117779	-	-	-	-			●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF DIST	FR0010315770	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF MONTHLY HEDGED TO EUR DIST	FR0011660927	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INT FDS (LUX) I - THEMATICS WELLNESS FUND R/A EUR	LU2326557985	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND QEP GLOBAL QUALITY A ACCUMULATION EUR	LU0323591833	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS MONDE C	FR0010260000	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON NEXT GENERATION A CAPITALISATION EUR	LU0868490383	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP DIVIDEND NC	LU0507266145	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR SG GLOBAL QUALITY INCOME NTR UCITS ETF - D-EUR	LU0832436512	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR ACC	LU1670710075	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ITALIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF DIST	FR0010010827	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON FLEX CAP	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD JAPAN C	FR0010983924	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ JAPAN EQUITY AT (H-EUR)	LU1143164405	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LTD	AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST - AXA ROSENBERG JAPAN EQUITY ALPHA FUND B EUR ACC	IE0031069614	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC	IE00BD1DJ122	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR JAPAN P	FR0010469312	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL JAPON H	FR0013264249	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL JAPON P	FR0000987968	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE JAPAN EQUITY FUND A-JPY	LU0048585144	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.R.L.	JPMORGAN FUNDS - JAPAN EQUITY FUND A (DIST) - USD	LU0053696224	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD JAPON R	FR0010734491	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF DAILY HEDGED TO EUR DIST	FR0011475078	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF DIST EUR	FR0010245514	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JPX-NIKKEI 400 (DR) UCITS ETF - C - EUR	LU1646359452	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI JAPAN ESG LEADERS EXTRA (DR) UCITS ETF - DAILY HEDGED TO EUR ACC	LU1646359965	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABERDEEN STANDARD SICAV I - JAPANESE SMALLER COMPANIES SUSTAINABLE EQUITY FUND A ACC HEDGED EUR	LU0476877054	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - JAPAN SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND E2	LU0171289225	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI	LCL ACTIONS EMERGENTS	FR0000985061	-	-	-	-			●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EMERGING MARKETS E CAPITALISATION EUR	LU0327690391	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS FUND E2	LU0171276081	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS EMERGING EQUITY	LU0823413074	-	-	-	-			●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS C EUR ACC	LU1434523954	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	FR0010149302	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	COMGEST SA	MAGELLAN C	FR0000292278	A	D	A	D	●	●	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITIES ND	DE0009773010	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST ESG EMERGING MARKETS EQUITIES NC	LU0210302286	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - STRATEGIC EMERGING A EUR	LU1103293855	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKETS FUND A-ACC-EUR	LU1048684796	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON EMERGING MARKETS FUND A(ACC)EUR-H1	LU0626262082	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	GEMWAY ASSETS	GEMEQUITY R	FR0011268705	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0217576759	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	FR0010380675	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF ACC EUR	FR0010429068	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES A ACCUMULATION EUR	LU0279459456	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	SSGA LUXEMBOURG SICAV - STATE STREET EMERGING MARKETS ESG SCREENED ENHANCED EQUITY FUND P EUR	LU1648467097	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY A EUR ACC	LU0336083810	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON EMERGING MARKETS SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0300743431	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A (ACC) (PERF) - EUR	LU0318933057	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS FRONTIÈRES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A(ACC)EUR	LU0390137031	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS MARCHÉS FRONTIÈRES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND N(ACC)EUR	LU0390137973	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS PACIFIQUE HORS JAPON	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUND(LUX) I - NATIXIS PACIFIC RIM EQUITY FUND -R/A EUR	LU0147921554	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS ROYAUME-UNI GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR FTSE 100 UCITS ETF - ACC	LU1650492173	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL AGRIBUSINESS NC	LU0273147594	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-NUTRITION P EUR	LU0366534344	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	ALMA CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT	ATLAS MAROC	FR0010015016	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM INDICIEL AMÉRIQUE 500 RC	FR0010004085	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM INDICIEL JAPON 225 RC	FR0010415448	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL APAL P	FR0000987950	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND A-ACC-EUR	LU0303816705	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CONSUMER INNOVATORSCLASSIC CAPITALISATION	LU0823411706	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR DISRUPTION P	FR0010258756	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE CONSUMER BRANDS FUND A-DIST-EUR	LU0114721508	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO GLOBAL CONSUMER TRENDS FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115139569	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LOMBARD ODIER FUNDS (EUROPE) SA	LO FUNDS - WORLD BRANDS FUND (EUR) P A	LU1809976522	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER DISCRETIONARY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032008	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER STAPLES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032263	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	THEMATICS AAA CONSUMER RC	FR0010058529	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-PREMIUM BRANDS P EUR	LU0217139020	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS LUXE C C	FR0000988503	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH HP EUR	LU0190161025	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH P EUR	LU0255977455	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR COMMUNICATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS UCITS ETF ACC	LU1834988609	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS SECTEUR COMMUNICATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD TELECOMMUNICATION SERVICES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034129	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR EAU	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	FR0010668145	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR EAU	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE WATER & WASTE FUND A ACC EUR	LU1892829828	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR EAU	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF DIST	FR0010527275	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS SECTEUR EAU	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS WATER FUND R/A EUR	LU1951229035	A	D	A	D	●	●	
ACTIONS SECTEUR EAU	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-WATER P EUR	LU0104884860	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO GREEN GOLD A EUR ACC	LU0164455502	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ENJEUX FUTURS C	FR0010592022	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914733059	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PALATINE AM	PALATINE PLANETE R	FR0010649079	-	-	-	-	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES P EUR	LU0503631714	A	D	A	D	●	●	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0302446645	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FUND SICAV - ECO SOLUTIONS R EUR	LU1183791794	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD ENERGY FUND E2	LU0171304552	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS ENERGIE & INDUSTRIE EUROPE ISR CLASSIC	FR0010077461	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 OIL & GAS UCITS ETF ACC	LU1834988278	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD ENERGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032420	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS ENERGIE C C	FR0000423147	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - SUSTAINABLE ENERGY FUND E2	LU0171290074	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-CLEAN ENERGY P EUR	LU0280435388	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD FINANCIALS FUND E2	LU0171305443	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL FINANCIAL SERVICES FUND A-DIST-EUR	LU0114722498	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX BANKS UCITS ETF P ACC	LU1829219390	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 BANKS UCITS ETF ACC	LU1834983477	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES UCITS ETF ACC	LU1834984798	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 INSURANCE UCITS ETF ACC	LU1834987973	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD FINANCIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032859	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF FUTURE OF FINANCE A	FR0010493957	-	-	-	-			●
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL INFRASTRUCTURE NC	LU0329760853	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL INDUSTRIALS FUND A-DIST-EUR	LU0114722902	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES UCITS ETF ACC	LU1834983550	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD INDUSTRIALS TR UCITS ETF C-EUR	LU0533033402	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD MATERIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033824	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	LCL ACTIONS OR MONDE C	FR0007374145	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND E2	LU0171306680	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM SICAV - CM-AM GLOBAL GOLD RC	FR0007390174	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	LYXOR FUNDS SOLUTIONS S.A.	LYXOR NYSE ARCA GOLD BUGS (DR) UCITS ETF	LU0488317701	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS GLOBAL UMBRELLA FUND - BARINGS GLOBAL RESOURCES FUND CLASS A EUR INC	IE0004851352	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND E2	LU0172157363	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK LUX	BGF WORLD MINING FUND A2 USD	LU0075056555	-	-	-	-			●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI OR ET MATIÈRES PREMIÈRES	FR0000978868	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GLOBAL NATURAL RESOURCES FUND A (ACC) - EUR	LU0208853274	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-TIMBER P EUR	LU0340559557	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - HEALTHCARE A EUR	LU1160356009	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL HEALTH CARE FUND A ACC-EUR	LU0261952419	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FINANCIÈRE DE L'ARC	ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE A	FR0007028063	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE UCITS ETF ACC	LU1834986900	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD HEALTH CARE TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033238	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-HEALTH P EUR	LU0255978776	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO THEMATIC SILVER PLUS C	FR0010909531	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	SAINT OLIVE GESTION	BSO BIO SANTÉ C	FR0007005764	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SERVICES PUBLICS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS ETF ACC	LU1834988864	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR SERVICES PUBLICS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UTILITIES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034558	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTELLIGENCE AT (H2-EUR)	LU1548497772	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON ROBOTECH A CAPITALISATION EUR	LU1536921650	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BIG DATA A EUR	LU1244893696	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-DIST-EUR	LU0099574567	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A (ACC) USD	LU0109392836	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US TECHNOLOGY FUND A (ACC) - EUR	LU0159052710	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US TECHNOLOGY FUND A (DIST) - USD	LU0082616367	A	D	A	D	●	●	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE B EUR	LU1819480192	A	D	A	D	●	●	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE	OPCI BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE P	FR0011513563	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CIOGER	SCPI ATOUOT PIERRE DIVERSIFICAT	QS0002005625	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CIOGER	SCPI LAFFITTE PIERRE	QS0002005338	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CIOGER	SCPI PIERRE PLUS	QS0002005633	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	LA FRANCAISE AM	LFP MULTIMMO (PART PHILOSOPHALE)	OP1210807758	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	NOVAXIA SAS	SC NOVAXIA R PART A	FR00144002KE1	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PAREF GESTION	SCPI NOVAPIERRE 1	QS0002006425	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCPI PFO2	QS0002006359	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	OPCI PREIMIUM B	FR0013228715	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCI PRIMONIAL CAPIMMO	QS0002005277	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO COMMERCE	QS0002005299	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO CROISSANCE	QS0002005708	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOFAMILY	QS0002006342	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOPIERRE	QS0002005285	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOVIE	QS0002005324	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI EFIMMO	QS0002006003	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI IMMORENTE	QS0002006011	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE P	FR0013219722	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	THEOREIM	SC PYTHAGORE	FR00144000F47	-	-	-	-			
IMMOBILIER - DIRECT EUROPE	SOFIDY	OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE A	FR0013260262	-	-	-	-			
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0216734045	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 REAL ESTATE UCITS ETF - DIST	LU1812091194	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS IMMOBILIER C	FR0010285874	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0266012235	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR FTSE EPRA/NAREIT GLOBAL DEVELOPED UCITS ETF D EUR INC	LU1832418773	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	AMILTON GLOBAL PROPERTY C	FR0013528478	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	AXA REIM SGP	AXA AEDIFICANDI AC	FR0000172041	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIFS RÉELS C	FR00101119917	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIFS RÉELS D	FR0000291411	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF IMMOBILIER A FCP 3DEC	FR0000989915	-	-	-	-			
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO THEMATIC REAL ESTATE F	FR0011885797	A	D	A	D			
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	SOFIDY	SOFIDY SÉLECTION 1 P	FR0011694256	A	D	A	D			
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FLEXI I COMMODITIES CLASSIC HEDGED EUR CAPITALISATION	LU1931957093	A	D	A	D			
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR COMMODITIES REFINITIV/CORECOMMODITY CRB EX-ENERGY TR UCITS ETF - ACC-EUR	LU1829218582	A	D	A	D			
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR COMMODITIES REFINITIV/CORECOMMODITY CRB TR UCITS ETF - ACC-EUR	LU1829218749	A	D	A	D			
MATIÈRES PREMIÈRES - MÉTAUX PRÉCIEUX	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS R	FR0011170182	A	D	A	D			
MONÉTAIRES EUR	CPR AM	CPR MONETAIRE ESG P	FR0010745216	-	-	-	-			
MONÉTAIRES EUR	DWS INVESTMENT S.A.	DWS VORSORGE GELDMARKT LC	LU0011254512	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS AUTRES	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD STRATÉGIES OBLIGATAIRES	FR0010753616	A	D	A	D			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	LCL OBLIGATIONS EURO PD	FR0000018855	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EURO AGGREGATE BOND A EUR (C)	LU0616241476	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO 7-10 C	FR0000172124	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO OBLIGATIONS C	FR0000172033	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO BOND FUND E2	LU0090830810	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO EURO BOND FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115144304	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO BOND A ACCUMULATION EUR	LU0106235533	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO AGGREGATE SHORT DURATION D	FR0000979148	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC SÉCURITÉ AW EUR ACC	FR0010149120	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO SHORT TERM BOND FUND A-ACC-EUR	LU0267388220	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR EURO GOV ISR P	FR0010376020	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650490474	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 3-5Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650488494	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 5-7Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1287023003	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 7-10Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1287023185	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM SOUVERAINS EURO RC	FR0000003196	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT COURT TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650487413	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	A-1 EUR AGG CORP SR-UCITS ETF DRC	LU1437018168	-	-	-	-			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF EURO CREDIT PLUS A EUR	LU0164100710	-	-	-	-			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO CORPORATE BOND FUND E2 EUR	LU0162659931	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SUSTAINABLE EURO CREDIT	FR0010751008	D/A	D/A	A	D/A			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR ESG EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS (DR) UCITS ETF P ACC	LU1829218822	D/A	D/A	A	D/A			

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR ESG EURO CORPORATE BOND UCITS ETF - ACC	LU1829219127	D/A	D/A	A	D/A	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CORPORATE BOND A ACCUMULATION EUR	LU0113257694	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R	FR0011288513	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EURO CORP SRI 0-3Y UCITS ETF DR	LU2037748774	-	-	-	-			●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ECOFI INVESTISSEMENTS	CONFIANCE SOLIDAIRE C	FR0010515601	D/A	D/A	A	D/A	●	●	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION IC	FR0000027609	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BOND ALLOCATION A EUR ACC	LU1161527038	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	KEREN FINANCE	KEREN CORPORATE C	FR0010697532	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR	FR0010230490	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EURO HIGH YIELD RC	FR0010032326	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMIRAL GESTION	SEXTANT BOND PICKING A	FR0013202132	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EURO HIGH YIELD BOND G EUR (C)	LU0119111028	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR IBOXX EUR LIQUID HIGH YIELD BB UCITS ETF C-EUR	LU1215415214	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR ESG EURO HIGH YIELD (DR) UCITS ETF	LU1812090543	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EURO INFLATION BOND A EUR (C)	LU0201576401	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CORE EURO GOVERNMENT INFLATION-LINKED BOND (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650491282	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 15 + Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C - EUR	LU1287023268	D/A	D/A	A	D/A	●	●	
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y (DR) UCITS ETF ACC	LU1686832194	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS EUR SUBORDONNEES	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR	FR0013306727	-	-	-	-			●
OBLIGATIONS EUR SUBORDONNEES	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR	FR0014005U50	-	-	-	-			●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	FR0010697482	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS EUROPE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS EURORENTA	LU0003549028	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA INTERNATIONAL OBLIGATIONS C	FR0000172348	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF GLOBAL BOND A EUR ACC	LU0336083497	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R/A (EUR)	LU1472740767	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS GLOBAL UMBRELLA FUND - BARINGS DEVELOPED AND EMERGING MARKETS HIGH YIELD BOND FUND A EUR INC	IE0004851808	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR-P-C	FR0010156604	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND (N/ACC)EUR	LU0260870745	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND A EUR ACC	LU1670719613	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - GLOBAL MACRO BONDS & CURRENCIES A EUR (C)	LU0996172093	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION BONDS A CAPITALISATION EUR	LU0266009793	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL EMERGING MARKETS BONDS E CAPITALISATION EUR (HEDGED)	LU0251658372	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKET DEBT FUND A-ACC-EUR	LU0238205289	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS DEBT FUND A (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0210532528	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) EMERGING MARKETS BOND FUND A H EUR ACC	LU1670631289	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS AM FUNDS - OSTRUM GLOBAL EMERGING BONDS R/A (H-EUR)	LU0935235712	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND FUND A2	LU0278457204	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT PEUR	LU0280437673	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND A EUR (C)	LU0907913460	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EMERGING BONDS A EUR H	LU1160351208	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR US TREASURY 10+Y (DR) UCITS ETF DIST	LU1407890620	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (DUBLIN) I - LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A(EUR)	IE00B23XD337	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - US HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	LU0261953904	A	D	A	D	●	●	●
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR ESG USD HIGH YIELD (DR) UCITS ETF - D-USD	LU1435356149	D/A	D/A	A	D/A	●	●	●
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010591362	A	D	A	D	●	●	●
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010411884	A	D	A	D	●	●	●
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010592014	A	D	A	D	●	●	●
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010468983	A	D	A	D	●	●	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010342592	A	D	A	D	●	●	●
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR DAILY LEVDAX UCITS ETF - ACC	LU0252634307	A	D	A	D	●	●	
TRADING - LEVERAGED/INVERSE OBLIGATIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010869578	A	D	A	D	●	●	●



Recommandé par votre épargne

DIGITAL VIE PRIME

Est un contrat individuel d'assurance-vie de type multisupport souscrit auprès de Suravenir, siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000€, société mixte régie par le Code des assurances, Siren 330 033 127 RCS Brest.

Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

Altaprofits

Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris
Siège social : 35-37 rue de Rome- 75008 Paris
Société de Courtage d'assurance et de Conseil en Investissement Financier, inscrite à l'ORIAS sous le n°11 063 754
altaprofits.com – information@altaprofits.fr – Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Fonds en euros			
Support fonds garanti(s) (Euros) déduction faite des prélèvements sociaux			
	SURAVENIR RENDEMENT 2	Fonds en euros	Suravenir
	SURAVENIR OPPORTUNITES 2	Fonds en euros	Suravenir
ETF			
Actions Afrique et Moyen Orient.			
LU1287022708	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR PAN AFRICA UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions Amérique Latine.			
LU1900066629	LYXOR MSCI EM LATIN AMERICA C-EUR UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Asie Pacifique - Zones Particulières.			
LU1900066975	LYXOR MSCI KOREA UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions Asie Pacifique hors Japon.			
LU1900068328	LYXOR MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Australie.			
LU0496786905	LYXOR AUSTRALIA (S&P/ASX 200) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Brésil.			
LU1900066207	LYXOR MSCI BRAZIL UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Chine.			
LU1900068914	LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
FR0011720911	LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0011871078	LYXOR PEA CHINE (HSCEI) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Etats-Unis - Devises Couvertes.			
LU0959211243	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED TO EUR - DIST	ETF	Amundi Asset Management
Actions Etats-Unis - Grandes Capitalisations.			
FR0010342592	LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1829221024	LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF - DIST	ETF	Amundi Asset Management
LU0496786574	LYXOR S&P 500 UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Europe - Grandes Capitalisations.			
LU1834983477	LYXOR STOXX EUROPE 600 BANKS UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1834983550	LYXOR STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1834986900	LYXOR STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1834987973	LYXOR STOXX EUROPE 600 INSURANCE UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1834988278	LYXOR STOXX EUROPE 600 OIL & GAS UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1812091194	LYXOR STOXX EUROPE 600 REAL ESTATE UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1812092168	LYXOR STOXX EUROPE SELECT DIVIDEND 30 UCITS ETF - DIST	ETF	Amundi Asset Management

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
ETF			
Actions Europe - Grandes Capitalisations.			
LU1834988864	LYXOR UCITS ETF STOXX EUROPE 600 UTILITIES		Amundi Asset Management
Actions Europe - Zone Euro - Grandes Capitalisations.			
FR0007054358	LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0010468983	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1834988609	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions Europe - Zone Euro - Petites et Moyennes Capitalisations.			
LU1598689153	LYXOR MSCI EMU SMALL CAP (DR) UCITS ETF - DIST	ETF	Amundi Asset Management
Actions Europe - Zones Particulières.			
LU0252634307	LYXOR DAILY LEVDAX UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU0252633754	LYXOR DAX (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1650492173	LYXOR FTSE 100 UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0010010827	LYXOR FTSE MIB UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0010405431	LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1900067601	LYXOR MSCI TURKEY UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions France - Grandes Capitalisations.			
FR0007052782	LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0010591362	LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0010411884	LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0010592014	LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Inde.			
FR0010361683	LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
Actions Internationales - Devises Couvertes.			
FR0011660927	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF - MONTHLY HEDGED TO EUR - DIST	ETF	Amundi Asset Management
Actions Internationales.			
FR0007075494	LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1832418773	LYXOR FTSE EPRA/NAREIT GLOBAL DEVELOPED UCITS ETF - DIST (EUR)	ETF	Amundi Asset Management
LU1691909508	LYXOR GLOBAL GENDER EQUALITY (DR) UCITS ETF - C-USD	ETF	Amundi Asset Management
LU1792117779	LYXOR MSCI WORLD ESG TREND LEAD P	OPCVM	Amundi Asset Management
LU0533033238	LYXOR MSCI WORLD HEALTH CARE TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
LU0533033667	LYXOR MSCI WORLD INFORMATION TECHNOLOGY TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
FR0010315770	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF - DIST	ETF	Amundi Asset Management
LU0832436512	LYXOR SG GLOBAL QUALITY INCOME NTR UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
FR0010527275	LYXOR WORLD WATER UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Actions Japon - Devises Couvertes.			
FR0011475078	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF - DAILY HEDGED TO EUR - DIST	ETF	Amundi Asset Management

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
ETF			
Actions Japon - Devises Couvertes.			
Actions Japon - Grandes Capitalisations.			
FR0010245514	LYXOR JAPAN (TOPIX®) (DR) UCITS ETF D-EUR	ETF	Amundi Asset Management
LU1646359452	LYXOR JPX-NIKKEI 400 (DR) UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions Marchés Emergents.			
FR0010429068	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1900065811	LYXOR MSCI INDONESIA UCITS ETF ACC	OPCVM	Amundi Asset Management
Actions Sectorielles - Energie et Energies Alternatives.			
LU0533032420	LYXOR MSCI WORLD ENERGY TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
Actions Sectorielles - Finance.			
LU1829219390	LYXOR EURO STOXX BANKS (DR) UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU0533032859	LYXOR MSCI WORLD FINANCIALS TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
LU1834984798	LYXOR STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions Sectorielles - Industrie et Matériaux.			
LU0533033402	LYXOR MSCI WORLD INDUSTRIALS TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
LU0533033824	LYXOR MSCI WORLD MATERIALS TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
Actions Sectorielles - Infrastructures.			
LU0533034558	LYXOR MSCI WORLD UTILITIES TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
Actions Sectorielles - Services, Biens de consommation et Luxe.			
LU0533034129	LYXOR MSCI WORLD COMMUNICATION SERVICES TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
LU0533032008	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER DISCRETIONARY TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
LU0533032263	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER STAPLES TR UCITS ETF - C-EUR	ETF	Amundi Asset Management
ETF - Obligations			
LU1812090543	LYXOR BOFAML € HIGH YIELD EX-FINANCIAL BOND UCITS ETF - DIST	ETF	Amundi Asset Management
FR0010869578	LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1829218822	LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1829219127	LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1287023003	LYXOR EURO MTS 5-7Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1287023185	LYXOR EURO MTS 7-10Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1650487413	LYXOR EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1650488494	LYXOR EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1650491282	LYXOR EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
ETF			
ETF - Obligations			
Matières Premières			
LU1829218582	LYXOR COMMODITIES THOMSON REUTERS/ CORECOMMODITY CRB EX-ENERGY TR UCITS ETF - ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1829218749	LYXOR COMMODITIES THOMSON REUTERS/ CORECOMMODITY CRB TR UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
Obligations Etats-Unis.			
LU1407890620	LYXOR IBOXX \$ TREASURIES 10Y+ (DR) UCITS ETF - DIST		Amundi Asset Management
Obligations Europe - Zone Euro.			
LU1287023268	LYXOR EUROMTS 15+Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1650490474	LYXOR EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1215415214	LYXOR IBOXX EUR LIQUID HIGH YIELD BB UCITS ETF	ETF	Amundi Asset Management
LU1686832194	LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR)	ETF	Amundi Asset Management
Obligations Internationales.			
LU1435356149	LYXOR BOFAML \$ HIGH YIELD BOND UCITS ETF - D-USD	OPCVM	Amundi Asset Management
Opcvm/FI			
Actions Afrique et Moyen Orient			
LU0329759848	DEUTSCHE INVEST I AFRICA - NC (C)	OPCVM	DWS Investment S.A.
LU0303816705	FF EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0366004207	FRANKLIN MENA FUND A(ACC)EUR-H1	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Amérique Latine			
LU0171289571	BGF LATIN AMERICAN FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU0050427557	FIDELITY FUNDS - LATIN AMERICA FUND A- DIST-USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0248181363	SCHRODER ISF LATIN AMERICAN A ACC EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
Actions Asie Pacifique - Zones Particulières			
LU0055114457	FF INDONESIA FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Actions Asie Pacifique avec Japon			
LU0145648886	DEUTSCHE INVEST I TOP ASIA NC	OPCVM	DWS Investment S.A.
LU0052474979	JPM PACIFIC EQUITY FUND A DIST USD	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Asie Pacifique hors Japon			
FR0007450002	CG NOUVELLE ASIE - C	OPCVM	Comgest SA
LU0261946445	FF ASIA FOCUS FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0048597586	FF ASIA FOCUS FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0413542167	FF ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0054237671	FF ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0115143082	INVESCO ASIA OPPORTUNITIES EQUITY FUND E ACC EUR	OPCVM	Invesco Management S.A.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Asie Pacifique hors Japon			
LU0255976994	PICTET ASIAN EQUITIES EX JAPAN P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0155303323	PICTET ASIAN EQUITIES EX JAPAN P USD	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0248172537	SCHRODER ISF EMERGING ASIA A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
LU0229940001	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Asie Pacifique hors Japon - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0390135415	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Australie			
LU0256780106	CANDRIAM EQUITIES L AUSTRALIA CLASS C EUR CAP	OPCVM	Candriam
LU0048574536	FIDELITY FUNDS - AUSTRALIA FUND A-DIST-AUD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Actions Brésil			
LU0281906387	BNP PARIBAS FUNDS BRAZIL EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	OPCVM	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
LU0196696453	HSBC GIF BRAZIL EQUITY AC	OPCVM	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
Actions Chine			
IE0030351732	COMGEST GROWTH CHINA	OPCVM	Comgest Asset Management Intl Ltd
LU0273157635	DEUTSCHE INVEST I CHINESE EQUITIES - LC (C)	OPCVM	DWS Investment S.A.
LU1160365091	EDR FUND CHINA A-EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
LU0173614495	FF CHINA FOCUS FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0164865239	HSBC GIF CHINESE EQUITY AC	OPCVM	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
LU0210526801	JPMORGAN FUNDS - GREATER CHINA FUND A (ACC) - USD	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Etats-Unis - Capitalisations Flexibles			
LU0260869739	FRANKLIN U.S. OPPORTUNITIES FUND A ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Etats-Unis - Devises Couvertes			
LU0200685070	BGF US FLEXIBLE EQUITY FUND E2 EUR HEDGED	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU1103303670	EDR FUND US VALUE A EUR (H)	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
LU1435385593	LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND H-R/A (EUR)	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
FR0011069137	R CONVICTION USA H	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management Europe
LU0334663233	SCHRODER ISF US SMALL & MID-CAP EQUITY A EUR HDG ACC	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
FR0010004085	UNION INDICIEL AMERIQUE 500 C	OPCVM	Crédit Mutuel Asset Management
Actions Etats-Unis - Grandes Capitalisations			
FR0010153320	AMUNDI ACTIONS USA ISR P	OPCVM	Amundi Asset Management
LU0171295891	BGF US BASIC VALUE FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU1379103812	CLARESCO USA	FONDS D'INVESTISSEMENT	Claresco Finance

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Etats-Unis - Grandes Capitalisations			
LU1103303167	EDR FUND US VALUE A - EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
LU0048573561	FF AMERICA FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
FR0010700823	LAZARD ACTIONS AMERICAINES R	FONDS D'INVESTISSEMENT	Lazard Frères Gestion
Actions Etats-Unis - Grandes Capitalisations - gestion quantitative			
LU1956163379	BNP PARIBAS US MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR CAP	OPCVM	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
Actions Etats-Unis - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0823410724	BNP PARIBAS FUNDS US SMALL CAPCLASSIC EURR	OPCVM	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
LU0248178732	SCHRODER ISF US SMALL & MID-CAP EQUITY EUR A ACC	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
Actions Etats-Unis – Indiciels			
FR0000988057	FEDERAL INDICIEL US P	OPCVM	Federal Finance Gestion
Actions Europe - Capitalisations Flexibles			
LU0524465977	ALKEN FUND EUROPEAN OPPORTUNITIES A	OPCVM	AFFM SA
FR0010077412	BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN CLASSIC	OPCVM	BNP Paribas Asset Management France
LU0099161993	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
IE00BD5HXJ66	COMGEST GROWTH PLC - EUROPE OPPORTUNITIES - EUR R ACC CLASS	OPCVM	Comgest Asset Management Intl Ltd
LU0323041763	DIGITAL FUNDS STARS EUROPE R	OPCVM	J.Chahine Capital
LU0870553459	DNCA INVEST EUROPE GROWTH B	OPCVM	DNCA Finance
LU0308864023	MAINFIRST TOP EUROPEAN IDEAS A	OPCVM	Mainfirst Affiliated Fund Managers S.A.
FR0010546945	TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR	OPCVM	Tocqueville Finance
Actions Europe - Grandes Capitalisations - stratégie mixte (Blend)			
LU0755949848	AMUNDI FUNDS - EQUITY EUROPE CONSERVATIVE AE-C	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
FR0010651224	BDL CONVICTIONS C	OPCVM	BDL Capital Management
FR0010619916	CPR EUROPE P	OPCVM	CPR Asset Management
FR0000008674	FIDELITY EUROPE	OPCVM	FIL Gestion
LU0289089384	JPM EUROPE EQUITY PLUS FUND A (PERF) (ACC) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0011034131	LAZARD ALPHA EUROPE R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU0144509717	PICTET-EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Actions Europe - Grandes Capitalisations - valeurs d'actifs (Value)			
LU0147394679	BGF EUROPEAN VALUE FUND E2	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010058008	DNCA VALUE EUROPE C	OPCVM	DNCA Finance
FR0011360700	ECHIQUIER VALUE EURO A	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0107398884	JPM EUROPE STRATEGIC VALUE FUND A (DIST) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0010554303	MANDARINE VALEUR PART R	OPCVM	Mandarine Gestion
FR0007078811	METROPOLE SELECTION A	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
FR0010547067	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR	OPCVM	Tocqueville Finance
Actions Europe - Grandes Capitalisations - valeurs de croissance (Growth)			
LU0256839274	ALLIANZ EUROPE EQUITY GROWTH AT EUR	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Europe - Grandes Capitalisations - valeurs de croissance (Growth)			
LU0344046155	CANDRIAM EQUITIES L EUROPE INNOVATION CLASS C EUR CAP	OPCVM	Candriam
FR0010321828	ECHIQUIER MAJOR	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0296857971	FF EUROPEAN GROWTH FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0202403266	FIDELITY ACTIVE STRATEGY - FAST - EUROPE FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE	OPCVM	Natixis Investment Managers International
LU0210531801	JPM EUROPE STRATEGIC GROWTH FUND A ACC EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0000295230	RENAISSANCE EUROPE C	OPCVM	Comgest SA
Actions Europe - Grandes Capitalisations – gestion quantitative			
LU0119750205	INVESCO PAN EUROPEAN STRUCTURED EQUITY FUND A CAP	OPCVM	Invesco Management S.A.
LU1235104020	THEAM EQUITY EUROPE GURU N	OPCVM	BNP Paribas Asset Management France
Actions Europe - Grandes Capitalisations – Rendement			
BE0057451271	DPAM INVEST B EQUITIES EUROPE DIVIDEND B	OPCVM	Degroof Petercam Asset Management S.A.
FR0010546929	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR C	OPCVM	Tocqueville Finance
Actions Europe - Micro Capitalisations			
LU0212992860	AXA WF FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP A EUR	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
LU1303940784	MANDARINE EUROPE MICROCAP R	OPCVM	Mandarine Gestion
Actions Europe - Petites et Moyennes Capitalisations			
FR0010687749	AMILTON PREMIUM EUROPE R	OPCVM	Meeschaert Asset Management
FR0010077172	BNP PARIBAS MIDCAP EUROPE CLASSIC	FONDS D'INVESTISSEMENT	BNP Paribas Asset Management France
FR0010149112	CARMIGNAC EURO ENTREPRENEURS A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0010321810	ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE A	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0261951528	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0210072939	JPMORGAN FUNDS - EUROPE DYNAMIC SMALL CAP FUND A (PERF) (ACC) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
LU0489687243	MANDARINE UNIQUE R	OPCVM	Mandarine Gestion
FR0000974149	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
Actions Europe - Situations Spéciales			
LU0154235443	BGF EUROPEAN SPECIAL SITUATIONS FUND E2	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010546960	TOCQUEVILLE FRANCE ISR C	OPCVM	Tocqueville Finance
Actions Europe - Zone Euro - Capitalisations Flexibles			
FR0010214213	ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	OPCVM	Ecofi Investissements
FR0012020741	KIRAO MULTICAPS AC	OPCVM	Kirao
FR0010298596	MONETA MULTI CAPS C	OPCVM	Moneta Asset Management
FR0011169341	SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE R	OPCVM	Sycomore Asset Management
FR0010546903	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	OPCVM	Tocqueville Finance
Actions Europe - Zone Euro - Grandes Capitalisations			
FR0000017329	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC - EUR	FONDS D'INVESTISSEMENT	Allianz Global Investors GmbH
FR0007472659	BSO EUROPE	OPCVM	Saint Olive Gestion

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Europe - Zone Euro - Grandes Capitalisations			
BE0058182792	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROLAND B CAP	OPCVM	Degroof Petercam Asset Management S.A.
LU1240329380	INVESCO EURO EQUITY FUND E ACC EUR	OPCVM	Invesco Management S.A.
LU0210529490	JPM EUROLAND EQUITY A (ACC) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0010679886	LAZARD ACTIONS EURO R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0010830240	LAZARD ALPHA EURO	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI C	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0011537653	LAZARD RECOVERY EUROZONE R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU0914731947	MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A EUR	OPCVM	Natixis Investment Managers International
FR0010574434	ODDO BHF GENERATION CR-EUR	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
LU0106235293	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO EQUITY A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
LU1159238036	STATE STREET EMU INDEX EQUITY FUND P	OPCVM	State Street Global Advisors Europe Limited
Actions Europe - Zone Euro - Micro Capitalisations			
FR0010042176	DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	OPCVM	DNCA Finance
Actions Europe - Zone Euro - Petites et Moyennes Capitalisations			
FR0010128587	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND C	OPCVM	BNP Paribas Asset Management France
FR0010666560	DNCA ACTIONS SMALL & MID CAPS EURO RC	OPCVM	DNCA Finance
FR0007061882	ERASMUS MID CAP EURO R	OPCVM	Erasmus Gestion
FR0013188364	ERASMUS SMALL CAP EURO E	OPCVM	Erasmus Gestion
LU1611031870	G FUND - AVENIR SMALL CAP EURO NC C	OPCVM	Groupama Asset Management
FR0010288308	GROUPAMA AVENIR EURO N	OPCVM	Groupama Asset Management
FR0000442329	HSBC EURO PME AC	OPCVM	HSBC Global Asset Management (France)
FR0010689141	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000990095	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
Actions Europe - Zones Particulières			
LU0840617350	ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
DE0008474289	DWS GERMAN EQUITIES TYP O	OPCVM	DWS Investment GmbH
LU0261948227	FF GERMANY FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0261948904	FF IBERIA FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0054754816	FF SWITZERLAND FUND A CHF	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0390221256	MAINFIRST GERMANY FUNDS	OPCVM	Mainfirst Affiliated Fund Managers S.A.
FR0011474980	NORDEN SMALL	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000299356	NORDEN SRI	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU1159239513	STATE STREET SWITZERLAND INDEX EQUITY FUND P EUR	OPCVM	State Street Global Advisors Europe Limited
Actions Europe hors UK - Grandes Capitalisations			
LU0224105477	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FLEXIBLE FUND A2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
Actions France - Capitalisations Flexibles			
FR0000975880	ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS R	FONDS D'INVESTISSEMENT	Allianz Global Investors GmbH
FR0010158048	DORVAL MANAGEURS R	FONDS D'INVESTISSEMENT	Dorval Asset Management
FR0000422842	PLUVALCA ALLCAPS A	OPCVM	Financière Arbevel

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions France - Capitalisations Flexibles			
Actions France - Grandes Capitalisations			
FR0000447864	AXA FRANCE OPPORTUNITES A	OPCVM	AXA Investment Managers Paris
FR0007478557	BSO FRANCE P	OPCVM	Saint Olive Gestion
FR0007076930	CENTIFOLIA C	OPCVM	DNCA Finance
FR0010535625	COVÉA ACTIONS SOLIDAIRES C	OPCVM	Covéa Finance
FR0010588343	EDR TRICOLORE RENDEMENT C	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
FR0010086512	GENERALI INVESTISSEMENT C	OPCVM	Generali Investments Partners S.p.A. SGR
FR0010657122	MANDARINE OPPORTUNITES R	OPCVM	Mandarine Gestion
FR0010458190	VEGA FRANCE OPPORTUNITÉS RC	OPCVM	Vega Investment Managers
Actions France - Indiciels			
FR0000172066	AXA INDICE FRANCE C	OPCVM	AXA Investment Managers Paris
FR0000423030	SG ACTIONS FRANCE INDICIEL P	FONDS D'INVESTISSEMENT	Société Générale Gestion
Actions France - Indiciels Inversés			
FR0000400434	ELAN FRANCE INDICE BEAR	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management Europe
Actions France - Micro Capitalisations			
FR0010601971	HMG DÉCOUVERTES C	OPCVM	HMG Finance
FR0011271550	KEREN ESSENTIELS C	OPCVM	Keren Finance
Actions France - Petites et Moyennes Capitalisations			
FR0010616177	BNP PARIBAS MIDCAP France C	FONDS D'INVESTISSEMENT	BNP Paribas Asset Management France
LU1379103572	CLARESCO AVENIR P	FONDS D'INVESTISSEMENT	Claresco Finance
FR0010565366	CPR MIDDLE-CAP France P	OPCVM	CPR Asset Management
FR0007064324	GENERALI FRANCE SMALL CAPS C	OPCVM	Generali Investments Partners S.p.A. SGR
FR0010679902	LAZARD SMALL CAPS FRANCE R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000437576	PALATINE FRANCE MIDCAP	FONDS D'INVESTISSEMENT	Palatine Asset Management
FR0000422859	PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS A	OPCVM	Financière Arbevel
Actions Inde			
LU0231205187	FRANKLIN INDIA FUND A(ACC)EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
LU0164881194	HSBC GIF INDIAN EQUITY AC	OPCVM	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
LU0255979071	PICTET INDIAN EQUITIES P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Actions Internationales - Grandes Capitalisations			
FR0010148981	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0000284689	COMGEST MONDE - C	OPCVM	Comgest SA
LU1530899142	CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A - ACC	OPCVM	CPR Asset Management
FR0014002VF5	ECHIQUEUR SPACE A	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
FR0011449602	ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS A	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0069449576	FF WORLD FUND A EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
FR0000438905	HSBC SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY A	OPCVM	HSBC Global Asset Management (France)

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Internationales - Grandes Capitalisations			
LU0386882277	PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION-P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0323591833	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND QEP GLOBAL QUALITY A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
FR0010260000	SG ACTIONS MONDE C	OPCVM	Société Générale Gestion
FR0007062567	TALENTS A EUR	OPCVM	AXA Investment Managers Paris
LU1951204046	THEMATICS META FUND R A	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
Actions Internationales - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0868490383	AXA WF FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP A C EUR	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
Actions Internationales - Rendement			
LU1670710075	M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
Actions Japon - Capitalisations Flexibles			
FR0010983924	EDR JAPON C - EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
Actions Japon - Devises Couvertes			
LU1143164405	ALLIANZ JAPAN EQUITY AT HEUR	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
FR0010415448	UNION INDICIEL JAPON 225	OPCVM	Crédit Mutuel Asset Management
Actions Japon - Grandes Capitalisations			
IE0031069614	AXA ROSENBERG JAPAN EQUITY ALPHA FUND B EUR ACC	OPCVM	AXA Investment Managers Paris
IE00BD1DJ122	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC	OPCVM	Comgest Asset Management Intl Ltd
FR0010469312	CPR JAPON P	OPCVM	CPR Asset Management
LU0053696224	JPMORGAN FUNDS - JAPAN EQUITY FUND A (DIST) - USD	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0010734491	LAZARD JAPON R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Actions Japon - Indiciels			
FR0000987968	FEDERAL INDICIEL JAPON P	OPCVM	Federal Finance Gestion
Actions Japon - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0476877054	ABERDEEN STANDARD SICAV I - JAPANESE SMALLER COMPANIES FUND A ACC HEDGED EUR	OPCVM	abrdn Investments Luxembourg S.A.
LU0171289225	BGF JAPAN SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
Actions Marchés Emergents			
LU0327690391	AXA WF FRAMLINGTON EMERGING MARKETS E C EUR	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
LU0171276081	BGF EMERGING MARKETS FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010149302	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
LU0210302286	DEUTSCHE INVEST I GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITIES NC	OPCVM	DWS Investment S.A.
DE0009773010	DWS EMERGING MARKETS TYP O	OPCVM	DWS Investment GmbH
LU1103293855	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND GLOBAL EMERGING A-EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
FR0000987950	FEDERAL APAL P	OPCVM	Federal Finance Gestion
LU1048684796	FF EMERGING MARKETS FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0217576759	JPM EMERGING MARKETS EQUITY FUND A ACC EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Marchés Emergents			
FR0010380675	LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000292278	MAGELLAN	OPCVM	Comgest SA
LU0279459456	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
LU1648467097	SSGA ENHANCED EMERGING MARKETS EQUITY FUND	OPCVM	State Street Global Advisors Europe Limited
Actions Marchés Emergents - Devises Couvertes			
LU0626262082	TEMPLETON EMERGING MARKETS FUND A(ACC)EUR-H1	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Marchés Emergents - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0336083810	CARMIGNAC PF EMERGING DISCOVERY A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
LU0318933057	JPM EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A ACC EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
LU0300743431	TEMPLETON EMERGING MARKETS SMALLER COMPANIES FUND A ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Marchés Frontières			
LU0390137973	TEMPLETON FRONTIER MARKET FUND N ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
LU0390137031	TEMPLETON FRONTIER MARKETS A(ACC)EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Sectorielles - Agriculture et Nutrition			
LU0340559557	PICTET TIMBER P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0366534344	PICTET-NUTRITION P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0010058529	THEMATICS AAA CONSUMER	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Actions Sectorielles - Biotechnologie			
LU0190161025	PICTET BIOTECH HP EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0255977455	PICTET BIOTECH P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Actions Sectorielles - Eau			
FR0010668145	BNP PARIBAS AQUA C	OPCVM	BNP Paribas Asset Management France
LU1892829828	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE WATER & WASTE FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0104884860	PICTET WATER P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU1951229035	THEMATICS WATER FUND	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
Actions Sectorielles - Ecologie			
FR0010592022	ECOFI ENJEUX FUTURS C	OPCVM	Ecofi Investissements
LU0914733059	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A (EUR)	OPCVM	Natixis Investment Managers International
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	OPCVM	Natixis Investment Managers International
LU0503631714	PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0302446645	SCHRODER ISF GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUITY EUR A ACC	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Sectorielles - Energie et Energies Alternatives			
LU0171290074	BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND E2 EUR ACC	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU0171304552	BGF WORLD ENERGY FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010077461	BNP PARIBAS ENERGIE EUROPE C	FONDS D'INVESTISSEMENT	BNP Paribas Asset Management France
LU0280435388	PICTET-CLEAN ENERGY P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0000423147	SG ACTIONS ENERGIE C	FONDS D'INVESTISSEMENT	Société Générale Gestion
Actions Sectorielles - Finance			
LU0171305443	BGF WORLD FINANCIALS FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU0114722498	FIDELITY FUNDS - GLOBAL FINANCIAL SERVICES FUND A-DIST-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Actions Sectorielles - Immobilier et Foncières Cotées - Europe			
FR0000172041	AXA AEDIFICANDI A	OPCVM	AXA Reim SGP
LU0216734045	AXA WF FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES A C EUR	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
FR0000291411	LAZARD ACTIFS REELS	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0011885797	MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION R	FONDS D'INVESTISSEMENT	Rothschild & Co Asset Management Europe
FR0010285874	SG ACTIONS IMMOBILIER C	OPCVM	Société Générale Gestion
FR0011694256	SOFIDY SELECTION 1 P	OPCVM	Sofidy
Actions Sectorielles - Immobilier et Foncières Cotées - International			
LU0266012235	AXA WF FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES A C EUR	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
Actions Sectorielles - Infrastructures			
LU0329760853	DEUTSCHE INVEST I GLOBAL INFRASTRUCTURE NC	OPCVM	DWS Investment S.A.
Actions Sectorielles - Matériaux et Industrie			
LU0114722902	FIDELITY FUNDS - GLOBAL INDUSTRIALS FUND A-DIST-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Actions Sectorielles - Matières Premières			
LU0164455502	CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
FR0000978868	FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES	OPCVM	Federal Finance Gestion
LU0208853274	JPM GLOBAL NATURAL RESOURCES FUND A ACC EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Sectorielles - Or et Métaux Précieux			
LU0171306680	BGF WORLD GOLD FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU0172157363	BGF WORLD MINING FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0007390174	CM-CIC GLOBAL GOLD C	OPCVM	Crédit Mutuel Asset Management
FR0007374145	LCL ACTIONS OR MONDE C	OPCVM	Amundi Asset Management
FR0011170182	OFI PRECIOUS METALS R	OPCVM	OFI Asset Management
Actions Sectorielles - Santé			
FR0007005764	BSO BIO SANTE	OPCVM	Saint Olive Gestion
LU1160356009	EDR FUND HEALTHCARE A - EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
LU0261952419	FF - GLOBAL HEALTH CARE FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Sectorielles - Santé			
LU0255978776	PICTET-HEALTH P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Actions Sectorielles - Services, Biens de consommation et Luxe			
LU0823411706	BNP PARIBAS FUNDS CONSUMER INNOVATORSCLASSIC CAPITALISATION	OPCVM	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
FR0010258756	CPR CONSOMMATEUR ACTIONNAIRE P	OPCVM	CPR Asset Management
LU0114721508	FF CONSUMER INDUSTRIES FUND A EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0115139569	INVESCO FUNDS - INVESCO GLOBAL CONSUMER TRENDS FUND E ACCUMULATION EUR	OPCVM	Invesco Management S.A.
LU1809976522	LOMBARD ODIER FUNDS - GLOBAL PRESTIGE P EUR ACC	OPCVM	Lombard Odier Funds (Europe) SA
LU0217139020	PICTET PREMIUM BRANDS P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0000988503	SG ACTIONS LUXE C	OPCVM	Société Générale Gestion
LU2095319849	THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
Actions Sectorielles - Technologie			
LU1548497772	ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTELLIGENCE AT (H2-EUR)	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
LU1536921650	AXA WF FRAMLINGTON ROBOTECH A EUR CAP	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
LU1819480192	ECHIQUEUR ARTIFICIAL INTELLIGENCE B	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU1244893696	EDR FUND BIG DATA A-EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
LU0099574567	FF GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0109392836	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A ACC USD	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
LU0159052710	JPM US TECHNOLOGY A (ACC) EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
LU0082616367	JPM US TECHNOLOGY FUND A (DIST) - USD	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
LU1279334210	PICTET - ROBOTICS P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0340554913	PICTET DIGITAL P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0270904781	PICTET-SECURITY P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0000431538	SG ACTIONS US TECHNO C	FONDS D'INVESTISSEMENT	Société Générale Gestion
LU1951200481	THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
LU1951225553	THEMATICS SAFETY FUND R A	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
Actions Thématiques – Capital Humain, Bien-être			
LU1301026388	SYCOMORE FUND SICAV - HAPPY @ WORK R	OPCVM	Sycomore Asset Management
LU2326557985	THEMATICS WELLNESS R/A	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
Actions Thématiques – Pricing power, marque			
FR0010375600	AMPLEGEST PRICING POWER PART AC	OPCVM	Amplegest
Actions Thématiques – Vieillesse de la population			
FR0010909531	R-CO THEMATIC SILVER PLUS C	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management Europe
Alternatif - Global Macro obligations, actions et devises			
LU0095938881	JPM - GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND A (ACC) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Alternatif - Long/short Actions			
LU1303365404	JPM US OPPORTUNISTIC LONG-SHORT EQUITY FUND D ACC EUR H	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0010400762	MONETA LONG SHORT	OPCVM	Moneta Asset Management
FR0010363366	SYCOMORE L/S OPPORTUNITES	OPCVM	Sycomore Asset Management
Alternatif - Long/short Obligations			
FR0010753616	LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Diversifiés Europe - Dominante actions			
LU0179866438	AXA WF OPTIMAL INCOME A C EUR	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
FR0010177899	CHOIX SOLIDAIRE C	OPCVM	Ecofi Investissements
FR0007050190	DNCA EVOLUTIF C	OPCVM	DNCA Finance
FR0010354837	DNCA EVOLUTIF PEA	OPCVM	DNCA Finance
FR0010537423	R CLUB F	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management Europe
Diversifiés Europe - Dominante Obligations			
FR0010611293	ARTY	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
FR0010434019	ECHIQUEUR PATRIMOINE C	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0992632538	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - INCOME EUROPE A EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
FR0007051040	EUROSE C	OPCVM	DNCA Finance
FR0000980427	KEREN PATRIMOINE C	OPCVM	Keren Finance
Diversifiés Europe - Equilibrés Actions/Obligations			
FR0007495049	HMG RENDEMENT - PART D	OPCVM	HMG Finance
Diversifiés Europe - Flexibles			
FR0010557967	DORVAL CONVICTIONS R	OPCVM	Dorval Asset Management
FR0011153014	GINJER ACTIFS 360 A	OPCVM	Ginjer AM
Diversifiés Internationaux - Dominante Actions			
LU1100076550	CLARTAN VALEURS C	OPCVM	Clartan Associés
FR0000292302	LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Diversifiés Internationaux - Dominante Obligations			
LU1907594748	DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A	OPCVM	DNCA Finance
LU0431139764	ETHNA AKTIV E (T)	OPCVM	ETHENEA Independent Investors S.A.
FR0012355139	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU1582982283	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) CONSERVATIVE ALLOCATION FUND A EUR ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
LU1670724373	M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
FR0011363746	SOLIDARITÉ - HABITAT ET HUMANISME P	OPCVM	Amundi Asset Management
Diversifiés Internationaux - Equilibrés Actions/Obligations			
LU0352312184	ALLIANZ STRATEGY 50 CT EUR	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
LU0171283533	BGF GLOBAL ALLOCATION FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010135103	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0010097683	CPR CROISSANCE REACTIVE P	OPCVM	CPR Asset Management
LU0070212591	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL BALANCED FUND A (ACC) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0007382965	LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU0227384020	NORDEA 1 STABLE RETURN BP EUR	OPCVM	Nordea Investment Funds SA

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Diversifiés Internationaux - Flexibles			
LU0996172093	AMUNDI FUNDS GOBAL MACRO BONDS & CCIES AE (C)	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
FR0010147603	CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0010642280	ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	OPCVM	Ecofi Investissements
FR0007023692	EDR MONDE FLEXIBLE A	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
LU1582988058	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND EURO A ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
FR0010564351	OFI RS MULTITRACK R	OPCVM	OFI Asset Management
LU0941349275	PICTET MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES R EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0011261197	R VALOR F	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management Europe
FR0010286013	SEXTANT GRAND LARGE A	OPCVM	Amiral Gestion
LU2147879543	TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS R ACC	OPCVM	Tikehau Investment Management
Diversifiés Marchés Emergents			
LU0592698954	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
LU0608807516	TEMPLETON EMERGING MARKETS DYNAMIC INCOME FUND A(ACC)EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Obligations Convertibles Europe			
FR0007495460	BSO CONVERTIBLE C	OPCVM	Saint Olive Gestion
LU1103207525	EDR FUND EUROPE CONVERTIBLES A - EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
FR0010906461	LAZARD CONVERTIBLE EURO MODERATO	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Obligations Convertibles Internationales			
LU0179220255	DEUTSCHE INVEST I CONVERTIBLES NC	OPCVM	DWS Investment S.A.
FR0010858498	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Obligations EUR - autres			
FR0010752543	LAZARD CRÉDIT FI SRI R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Obligations EUR - diversifiées			
LU0616241476	AMUNDI FUNDS EURO AGGREGATE BOND A EUR C	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
FR0000979148	AXA EURO 3-5 D	OPCVM	AXA Investment Managers Paris
FR0000172124	AXA EURO 7-10 C	OPCVM	AXA Investment Managers Paris
FR0000172033	AXA EURO OBLIGATIONS C	OPCVM	AXA Investment Managers Paris
LU0090830810	BGF EURO BOND FUND E2	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU0115144304	INVESCO EURO BOND FUND E ACCUMULATION EUR	OPCVM	Invesco Management S.A.
FR0000018855	LCL OBLIGATIONS EURO	OPCVM	Amundi Asset Management
LU0106235533	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO BOND A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
Obligations EUR - diversifiées court terme			
FR0010149120	CARMIGNAC SECURITE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
LU0267388220	FIDELITY FUNDS - EURO SHORT TERM BOND FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Obligations EUR - Emprunts d'Etat			
FR0010376020	CPR 7-10 EUR SR P	OPCVM	CPR Asset Management
FR0000003196	OSTRUM SOUVERAINS EURO RC	OPCVM	Natixis Investment Managers International

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Obligations EUR - Emprunts d'Etat			
Obligations EUR - Emprunts Privés			
LU0162659931	BGF EURO CORPORATE BOND FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU0113257694	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CORPORATE BOND A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
FR0011288513	SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R	OPCVM	Sycomore Asset Management
Obligations EUR - Flexibles			
LU1161527038	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BOND ALLOCATION A EUR ACC	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (Lux)
FR0010230490	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES A	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Obligations EUR - haut rendement			
FR0010032326	ALLIANZ EURO HIGH YIELD (RC)	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
LU0119111028	AMUNDI FUNDS BOND EURO HIGH YIELD SE C	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
FR001400A6Y0	SYCOYIELD 2026	OPCVM	Sycomore Asset Management
Obligations EUR - indexées sur l'inflation			
LU0201576401	AMUNDI FUNDS BOND EURO INFLATION AE C	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
Obligations EUR - très court terme			
FR0010515601	CONFIANCE SOLIDAIRE C	OPCVM	Ecofi Investissements
FR0010697482	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management Europe
Obligations Europe			
LU0003549028	DWS EUORENTA	OPCVM	DWS Investment S.A.
Obligations Internationales			
FR0010626184	AGIR AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE	OPCVM	Ecofi Investissements
LU0336083497	CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
Obligations Internationales - Couvertes en EUR			
LU1472740767	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R(C) EUR	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Obligations Internationales - Flexibles			
LU1670719613	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND A EUR ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
LU0260870745	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND N ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Obligations Internationales - Indexées sur l'Inflation - Couverte en EUR			
LU0266009793	AXA WF GLOBAL INFLATION BONDS A CAP EUR	OPCVM	AXA Funds Management S.A.
Obligations Internationales Flexibles			
FR0010156604	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES P EUR	OPCVM	Amundi Asset Management
FR0013202132	SEXTANT BOND PICKING A	OPCVM	Amiral Gestion
Obligations Marchés Emergents			
LU0238205289	FF EMERGING MARKET DEBT FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Obligations Marchés Emergents			
Obligations Marchés Emergents - Devise locale			
LU0278457204	BGF EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND FUND A2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU0280437673	PICTET EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Obligations Marchés Emergents - Devises Couvertes			
LU0907913460	AMUNDI FUNDS BOND GLOBAL EMERGING HARD CURRENCY AE C	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
LU0210532528	JPM EMERGING MARKETS DEBT FUND A ACC EUR H	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
LU1670631289	M&G (LUX) EMERGING MARKETS BOND FUND A-H EUR ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
LU0935235712	OSTRUM GLOBAL EMERGING BOND R/A H EUR	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Obligations USD - Flexibles			
IE00B23XD337	NATIXIS IF - LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A(EUR)	OPCVM	Natixis Investment Managers S.A.
Obligations USD - Haut Rendement			
LU0261953904	FIDELITY FUNDS - US HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
SCPI - SCI			
SCI de rendement			
	CAPIMMO	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	NOVAXIA R	SCPI - SCI	NOVAXIA INVESTISSEMENT
	SC PYTHAGORE	SCPI - SCI	THEOREIM
	SCI SILVER AVENIR	SCPI - SCI	FEDERAL FINANCE GESTION
SCPI de plus-value			
	PATRIMMO CROISSANCE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
SCPI de rendement			
	ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION	SCPI - SCI	AEW CILOGER
	EFIMMO	SCPI - SCI	SOFIDY
	IMMORENTE	SCPI - SCI	SOFIDY
	LAFFITTE PIERRE	SCPI - SCI	AEW CILOGER
	NOVAPIERRE 1	SCPI - SCI	PAREF GESTION
	PATRIMMO COMMERCE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	PFO2	SCPI - SCI	PERIAL
	PIERRE PLUS	SCPI - SCI	AEW CILOGER
	PRIMOFAMILY	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	PRIMOPIERRE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	PRIMOVIE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	SCPI - SCI	AMUNDI IMMOBILIER
OPCI			
OPCI			
FR0013228715	OPCI PREIMIUM B	OPCI	PRIMONIAL REIM
FR0011066802	OPCIMMO P	OPCI	AMUNDI IMMOBILIER
FR0013260262	SOFIDY PIERRE EUROPE	OPCI	SOFIDY
FR0013219722	SWISSLIFE DYNAPIERRE ACTION P	OPCI	SWISS LIFE REIM

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 09/12/2022

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
OPCI			
FCPR			
FR0013222353	ISATIS CAPITAL VIE & RETRAITE		ISATIS CAPITAL